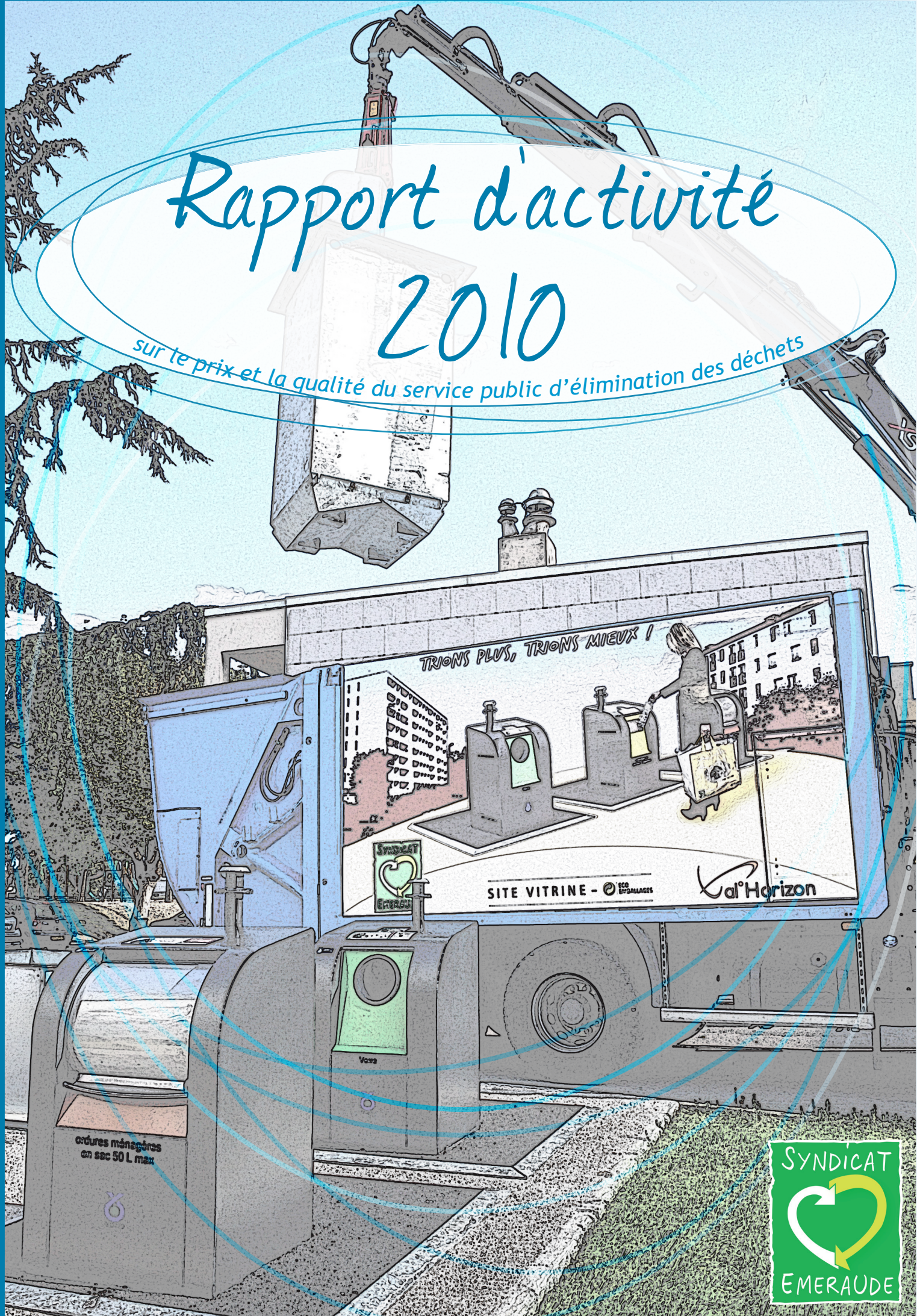


Rapport d'activité 2010

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Sommaire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE 4

<i>Présentation du syndicat</i>	5
<i>Le fonctionnement</i>	5
<i>La communication</i>	6

INDICATEURS TECHNIQUES 8

<i>Repères 2010</i>	9
<i>Les ordures ménagères</i>	10
<i>Les emballages et les journaux-magazines</i>	16
<i>Le verre</i>	20
<i>Les encombrants</i>	23
<i>L'Eco-site</i>	25
<i>Les autres services</i>	27
<i>L'enlèvement des bennes</i>	27
<i>Le papier des écoles et des administrations</i>	28
<i>Démétox.</i>	29
<i>Les déchets verts.</i>	30

INDICATEURS FINANCIERS 31

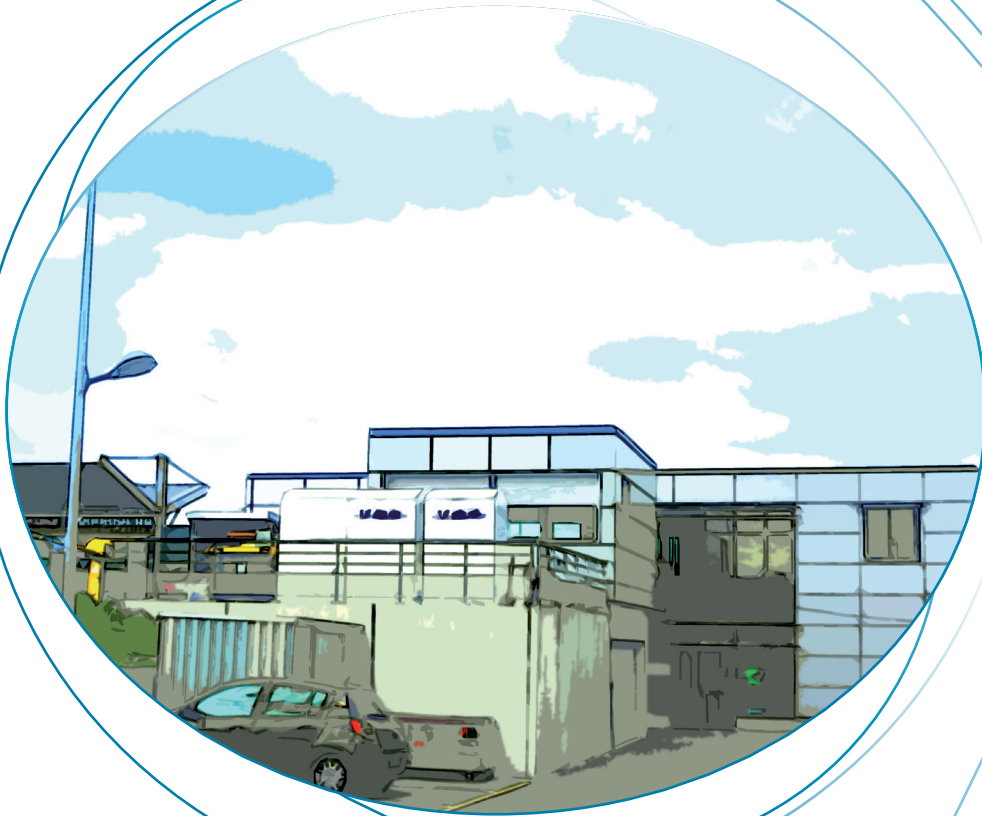
<i>Repères 2010</i>	32
<i>La redevance spéciale</i>	33
<i>Les recettes de fonctionnement</i>	34
<i>Le coût du service</i>	35

SYNTHÈSE 2010 36

<i>Bilan des tonnages 2010</i>	37
<i>Evolution des tonnages</i>	38
<i>Bilan du traitement 2010</i>	39
<i>Bilan matière.</i>	40
<i>Bilan économique.</i>	41

ANNEXES 42

Présentation générale



Le présent rapport, à la fois administratif, technique et financier, a pour objet, entre autre, de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires régies par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

PRÉSENTATION DU SYNDICAT

CRÉATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Emeraude est une structure intercommunale dont l'origine remonte à 1993, avec le regroupement, à ce jour de 17 communes qui forment le Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Déchets de la Vallée de Montmorency.

Il a pour mission de collecter, de traiter et gérer au mieux, les déchets ménagers des communes adhérentes (266 458 habitants / recensement 2009).

Les collectivités membres ont décidé de transférer leurs compétences dans l'objectif d'apporter ensemble et pour l'avenir des solutions cohérentes et durables aux problèmes complexes de la gestion de leurs déchets ménagers.

Le siège est basé à l'emplacement de l'Eco-site, sur la commune du Plessis-Bouchard.

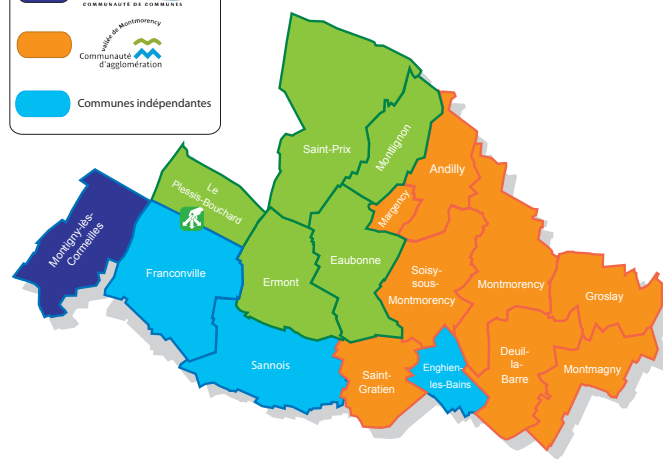
COMPÉTENCE

Le Syndicat Emeraude exerce la double compétence collecte et traitement pour l'ensemble des déchets ménagers et assimilés.

TERRITOIRE

Le Syndicat Emeraude est composé de 17 communes, avec une moyenne d'habitat collectif d'environ 60 %.

Commune	Population
Andilly	2 449
Deuil-la-Barre	21 425
Eaubonne	23 541
Enghien-les-Bains	12 199
Ermont	27 670
Franconville	32 932
Groslay	8 075
Margency	2 857
Montigny-lès-Cormeilles	18 526
Montlignon	2 516
Montmagny	14 037
Montmorency	21 381
Le Plessis-Bouchard	7 623
Saint-Gratien	20 588
Saint-Prix	7 245
Sannois	25 975
Soisy-sous-Montmorency	17 419
TOTAL	266 458



LE FONCTIONNEMENT

DES ÉLUS AUX SERVICES DES CITOYENS

Le Syndicat Emeraude, dont les bureaux sont situés Parc d'activités des Colonnes sur le site de l'Eco-site du Plessis-Bouchard, est administré par le Comité Syndical constitué de 34 membres titulaires (2 par communes) et 34 membres suppléants. Ce comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service.

Un Bureau Syndical composé de 15 membres prépare le comité et les délibérations (42 délibérations ont été prises en 2010).

Le Comité et le Bureau se sont chacun réunis à 5 reprises en 2010. De nombreuses commissions se réunissent autant que de besoin. La commission d'appels d'offres s'est notamment réunie 4 fois (Marchés de fourniture et maintenance des bacs roulants, de bennes destinées aux CTM et 4 avenants à des marchés en cours).

Le Comité s'appuie sur une équipe de 12 agents majoritairement titulaires, répartis en 3 services : administratif, technique et communication, rattachés à un directeur.

Les emplois indirects nécessaires à la gestion du service sont d'environ 400 personnes chez les différents prestataires de service avec lesquels le Syndicat Emeraude est en contrat.

La communication

Les actions de communication et de sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le Syndicat Emeraude. A l'écoute de ses habitants, acteurs essentiels d'une gestion durable des déchets, le Syndicat s'attache à répondre au mieux à leurs attentes en matière d'information.

Le travail de communication du Syndicat Emeraude s'est développé autour de trois grands axes :

- Information
- Sensibilisation
- Proximité

L'INFORMATION

La communication écrite du Syndicat Emeraude s'est illustrée au travers de supports d'informations :



Magazine Emeraude infos



Guide de l'Eco-site



Plaquette redevance spéciale



Calendrier de collecte



Dossier bornes enterrées



Affiches consignes de tri



SENSIBILISATION

Interventions auprès des scolaires

Le Syndicat Emeraude intervient sur demande des enseignants en classe directement auprès des élèves à partir du CE1. En 2010, 989 élèves et 54 adultes ont été sensibilisés à l'environnement lors d'animations scolaires.



Interventions auprès des adultes

Le Syndicat intervient sur demande afin de réaliser des formations sur les collectes sélectives destinées à un public adulte.

En 2010, 143 personnes ont bénéficié de cette formation.

Visite du Centre de Tri des emballages de Montlignon

Les visites au Centre de Tri se sont poursuivies au cours de l'année 2010 : 17 visites du centre de tri ont été organisées avec des écoles et des associations, représentant environ 400 personnes.

En raison de travaux, le centre de tri n'a pu accueillir de visites pendant une période de 2 mois (janvier, février 2010).



Les communes membres ont également répercuté les informations concernant l'activité du Syndicat Emeraude sur leurs propres publications.

Portes ouvertes

Une demi-journée portes ouvertes a par ailleurs été organisée le 12 juin 2010 au Centre de tri : le nombre de visiteurs a été estimé à 197 personnes.



COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

La communication en porte à porte

Le Syndicat Emeraude se déplace ponctuellement à la rencontre des administrés afin de faire un rappel des consignes de tri suite à des refus de collecte. 180 interventions ont été réalisées et 932 administrés ont été sensibilisés.

Réunions & informations publiques

Le Syndicat Emeraude a participé à l'accueil et à l'information des nouveaux habitants au moyen d'un stand ou d'une présence sur les communes d'Ermont, d'Eaubonne, d'Enghien-les-Bains et de Sannois.

Le Syndicat Emeraude a participé en 2010 à plusieurs expositions et manifestations communales :

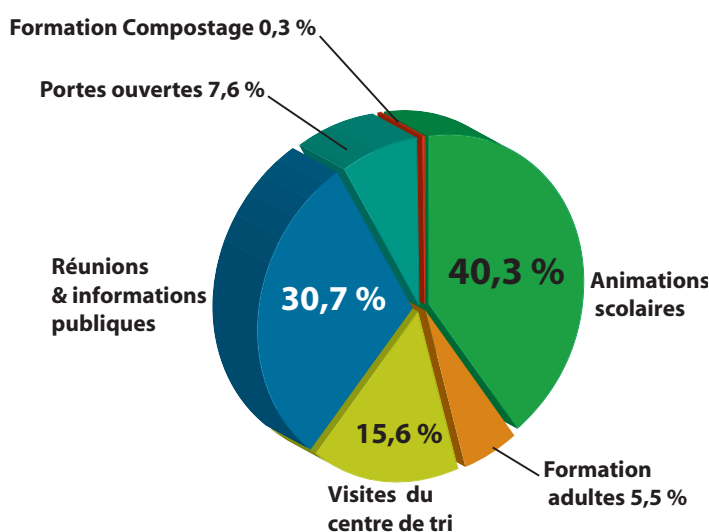
- Montmorency les 26, 27, 28 mars 2010 : stand de sensibilisation et d'information sur la gestion des déchets lors de la manifestation «les Naturelles»
- Soisy-sous-Montmorency le 27 mars 2010 : participation au Rallye du Petit Citoyen.
- Ermont le 8 mai 2010 : stand de sensibilisation et d'information sur la gestion des déchets et le compostage lors du Marché Horticole.
- Andilly le 8 mai 2010 : stand de sensibilisation et d'information sur la gestion des déchets et le compostage lors de la fête «Andilly en Fleurs».

- Montmagny le 16 mai 2010 : stand de sensibilisation et d'information sur la gestion des déchets et le compostage lors des Journées de Printemps.

- Eaubonne le 16 mai 2010 : stand de sensibilisation et d'information sur le compostage dans le cadre de la bourse aux graines.

- Eaubonne le 5 juin 2010 : stand de sensibilisation et d'information sur la gestion des déchets et le compostage lors de la journée de l'environnement.

Répartition des personnes sensibilisées par type d'intervention



Total 2010 : 2 586 personnes sensibilisées

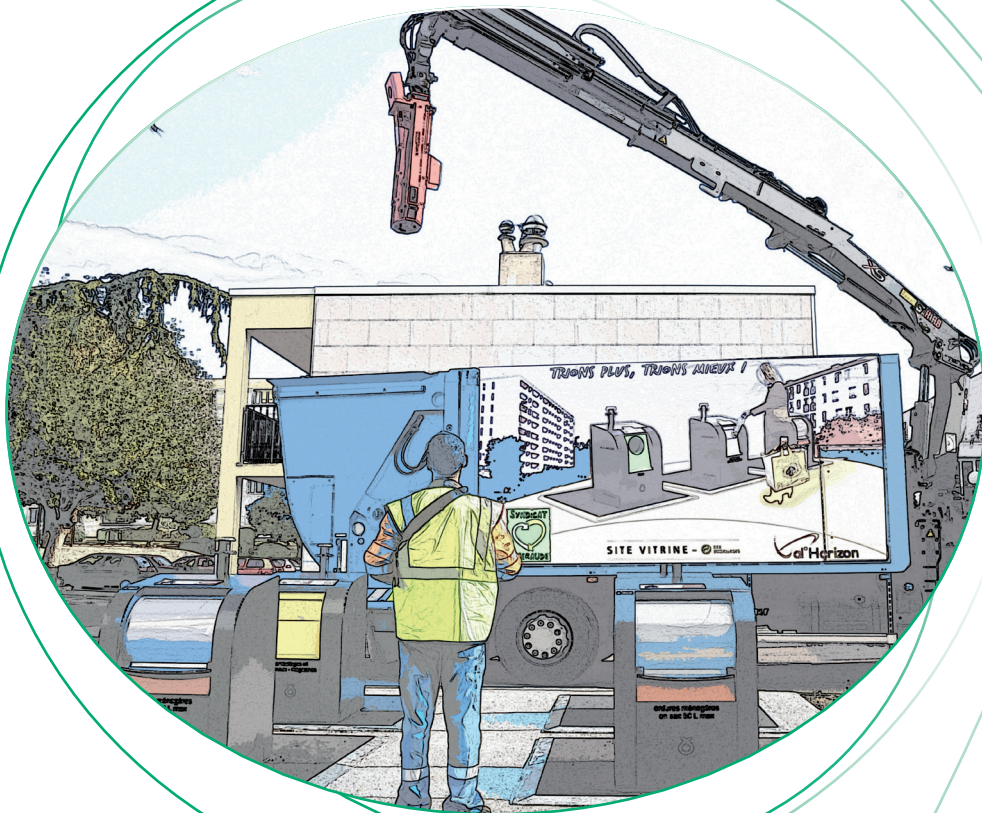
L'accueil du public

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, les agents du Syndicat Emeraude assurent l'accueil du public et la permanence téléphonique.

Le standard téléphonique du Syndicat enregistre en moyenne 80-90 appels quotidiens, pour un total de **22 304** appels entrants en 2010.

Les agents renseignent ainsi les habitants sur le service (consignes de tri, composteurs, horaires de l'Eco-site), enregistrent et traitent les demandes d'interventions (livraison de bacs, maintenance du parc) et les anomalies de collecte en lien direct avec les prestataires de collecte.

Indicateurs techniques



Repères 2010

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

123 833 tonnes de déchets traités par le Syndicat Emeraude.

Filières de collecte	Tonnages 2010	Variation /2009
Ordures Ménagères Résiduelles	79 578 t	- 2,16 %
Eco-Site	12 305 t	+ 2,48 %
Collecte emballages et JRM	10 915 t	+3,35 %
Encombrants	8 943 t	- 1,09 %
Verre.	6 243 t	+ 0,65 %
Bennes CTM.	3 771 t	+ 15,22 %
Déchets verts (PàP et AV)	1 948 t	- 8,37 %
Service Démétox70 t	- 5,41 %
Collecte spécifique de papier et carton (PàP et AV)	60 tN.S.

Filières de traitement

Valorisation matière		20 647 t
Verre	6 243 t	
Papiers-carton	8 206 t	
Acier-aluminium	2 700 t	
Bois	2 310 t	
Autres (plastiques...)	1 188 t	
Valorisation énergétique en UIOM*		39 930 t
Électricité	21 456 MWh	
Chaleur	23 487 MWh	
Valorisation agronomique		5 112 t
Stockage		57 902 t
dont Classe II	52 165 t	
Divers (incinération et traitement spécifique).....		242 t

* Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères

Faits marquants 2010

Augmentation :

- Valorisation énergétique
- Collectes sélectives
- Valorisation Matière
- DEEE collectés et recyclés
- Lampes et néons collectés et recyclés

Diminution :

- Ordures ménagères résiduelles
- Mise en décharge

Les ordures ménagères

Les Ordures Ménagères Résiduelles ou OMR sont constituées de la fraction des déchets jetés et collectés dans le bac marron, une fois le geste de tri effectué dans les bacs de collectes sélectives (bacs jaune et vert).

Chiffres clés 2010

Tonnages Ordures Ménagères Résiduelles traités	79 578,41 t
Evolution des tonnages / 2009	-2,16 %
Ratio	298,57 kg/an/hab
Tonnages traités par incinération	39 828 t
Tonnages traités par tri mécano-biologique	39 749 t

L'ORGANISATION DES COLLECTES

La collecte de ordures ménagères est réalisée :

- en porte à porte par l'intermédiaire de bacs,
- en bornes enterrées pour l'habitat collectif équipé.

La règle de dotation fixée par la délibération n°2008/02/03 du 15/02/2008, est la suivante :

- 6,5 litres/habitant/ jour pour le pavillonnaire,
- 7,5 litres/habitant/jour pour le collectif.

Le Syndicat Emeraude assure sur l'ensemble du parc de bacs, la dotation des nouveaux habitants ainsi que la maintenance des bacs en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...).

Le litrage moyen est de 40 litres / hab, en légère baisse par rapport à 2009.

COLLECTE EN PORTE À PORTE

○ FRÉQUENCE ET VÉHICULES DE COLLECTE

Les fréquences sont tri-hebdomadaires (dite C3) ou bi-hebdomadaires (dite C2) pour l'habitat collectif et bi-hebdomadaires (C2) pour l'habitat pavillonnaire.

La collecte est assurée principalement par des bennes de 19 ou 26 tonnes. Des petites bennes assurent toutefois la collecte des voies étroites.

○ CONTENEURISATION

Le bac destiné aux ordures ménagères : cuve brun clair et couvercle brun foncé. Toutes les communes en sont équipées, à l'exception d'Enghien-les-Bains, Montmagny et Montlignon. Pour le Plessis-Bouchard et Ermont, seul le pavillonnaire est équipé. Le volume des bacs est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes au foyer.

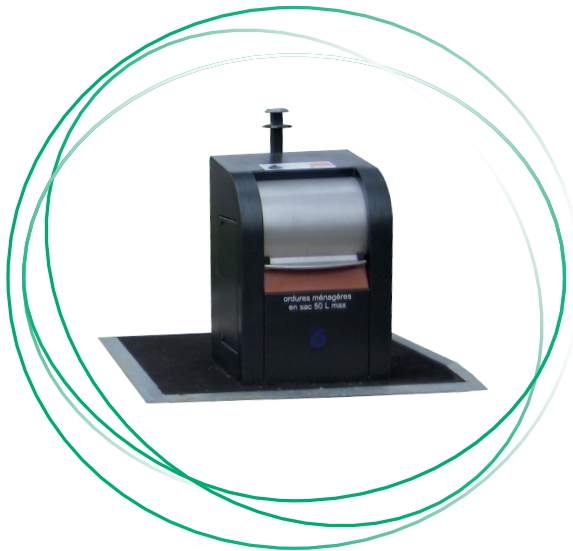


COLLECTE EN BORNES ENTERRÉES

○ FONCTIONNEMENT

Le Syndicat Emeraude, dans ses réflexions sur l'optimisation des services, a étudié et mis en place des bornes enterrées (B.E.) dans l'habitat collectif dense depuis 2006.

Ce principe, basé sur l'apport volontaire de proximité, allie à la fois efficacité, modernité, économie et respect de l'environnement des habitants ; il s'inscrit dans une politique globale d'optimisation technico-économique menée par le Syndicat Emeraude, visant à améliorer la collecte sélective et maîtriser les coûts de l'élimination des déchets ménagers.



○ MATÉRIEL

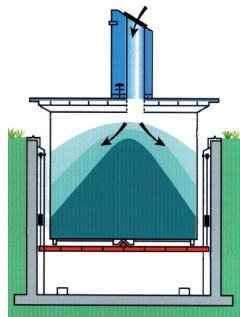
Le fournisseur actuel est la société TEMACO

Volume des bornes : 3 à 5 m³

3 types de bornes destinées à recevoir les 3 flux (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables et journaux-magazines, verre)

Constitution :

- 1 périscope d'introduction
- 1 plate-forme piétonnière
- 1 plate-forme de sécurité (ou une palissade)
- 1 cuve de stockage en métal
- 1 enveloppe béton



○ AVANTAGES

Les avantages des bornes ne sont plus à démontrer :

- esthétique,
- évitent la manipulation, le lavage et la désinfection de nombreux bacs (une borne peut remplacer 10 bacs de 500 litres); peuvent être collectées en journée, évitant ainsi les problèmes de stationnement, nombreux, dans les grands ensembles en soirée,
- réduisent, de par leur volume d'accueil, les fréquences de collecte (bi-hebdomadaires pour les ordures ménagères),
- regroupent sur un même «point propre», les trois flux ce qui va simplifier et donc favoriser le geste de tri pour les usagers,
- autorisent une économie non négligeable puisque la collecte est effectuée par une seule personne contre trois sur une benne traditionnelle.

○ SITES ÉQUIPÉS EN 2010

Fin 2010, 8 020 logements collectifs étaient équipés :

Commune	Nbr de logements	Nbr bornes OMR
Deuil-la-Barre	567	15
Ermont	3 052	83
Franconville	1 527	40
Margency	24	3
Montigny-lès-Cormeilles	414	16
Montmorency	190	4
Saint-Gratien	1 389	46
Sannois	533	12
Soisy-sous-Montmorency	324	6
TOTAL	8 020	225



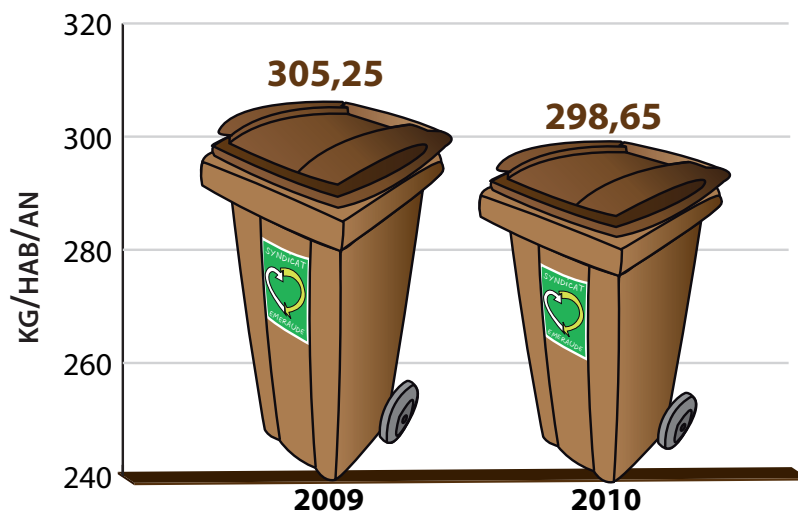
LES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES

79 578,41 tonnes d'ordures ménagères traitées en 2010

Diminution de 2,16 % des ordures ménagères traitées par rapport à 2009

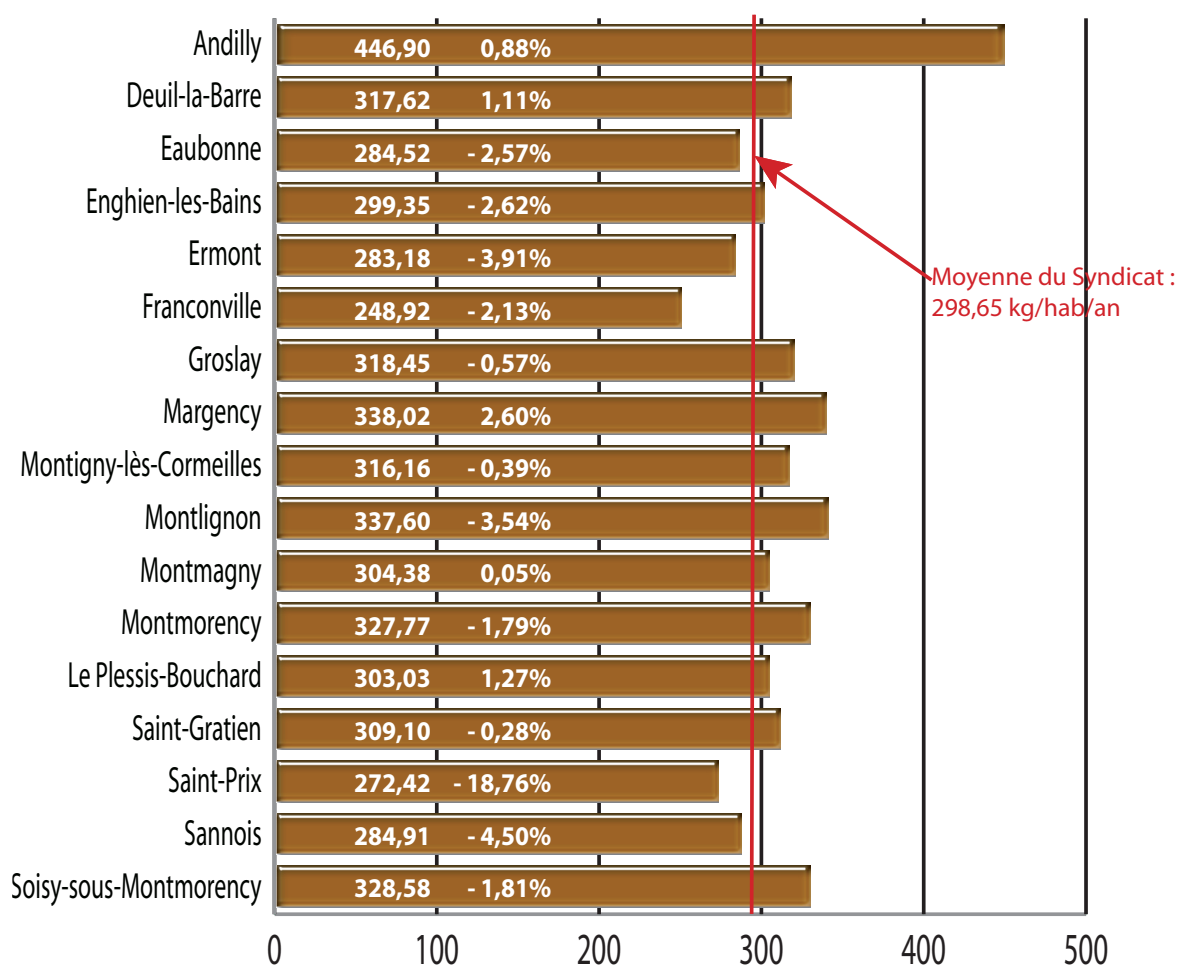
Commune	Population 2009	Porte à porte	Bornes enterrées	Marchés	Prestations exceptionnelles	Tonnages traités
Andilly	2 449	1 094,46	0,00	0,00	0,00	1 094,46
Deuil-la-Barre	21 425	6 748,62	55,58	0,00	0,82	6 805,04
Eaubonne	23 541	6 686,85	10,56	0,00	0,44	6 697,85
Enghien-les-Bains	12 199	3 651,82	0,00	0,00	0,00	3 651,82
Ermont	27 670	6 117,49	1 452,30	263,68	2,22	7 835,69
Franconville	32 932	7 767,48	420,31	9,78	0,00	8 197,57
Groslay	8 075	2 571,49	0,00	0,00	0,00	2 571,49
Margency	2 857	906,50	59,22	0,00	0,00	965,72
Montigny-lès-Cormeilles	18 526	5 653,90	153,11	50,22	0,00	5 857,23
Montlignon	2 516	849,41	0,00	0,00	0,00	849,41
Montmagny	14 037	4 269,80	0,00	0,00	2,78	4 272,58
Montmorency	21 381	6 835,75	123,90	48,08	0,22	7 007,95
Le Plessis-Bouchard	7 623	2 185,45	0,00	124,52	0,00	2 309,97
Saint-Gratien	20 588	5 756,34	606,70	0,00	0,72	6 363,76
Saint-Prix	7 245	1 970,88	0,00	0,00	2,80	1 973,68
Sannois	25 975	7 098,46	302,18	0,00	0,00	7 400,64
Soisy-sous-Montmorency	17 419	5 506,59	143,28	73,68	0,00	5 723,55
TOTAL	266 458	75 671,29	3 327,14	569,96	10,00	79 578,41
RAPPEL 2009		78 940,54	1 719,58	672,20	2,89	81 335,21

RATIO DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES



Le tonnage total d'ordures ménagères traité en 2010 est de **79 578,41 tonnes**. Les tonnages d'ordures ménagères traités sont globalement en baisse de 2,16 % par rapport à 2009, conformes en cela aux objectifs du Grenelle de l'Environnement.

RATIO DE COLLECTE PAR COMMUNE (KG/AN/HAB) EVOLUTION DU RATIO PAR RAPPORT À 2009 (À POPULATION ÉQUIVALENTE)



Les ratios de production de déchets sont assez homogènes sur l'ensemble du Syndicat, et tournent autour d'une moyenne de 298,65 kg/hab/an.

La commune d'Andilly, qui ne compte que 2 449 habitants, accueille sur son territoire une zone d'activité importante qui ne fait pas l'objet d'une collecte différenciée. Les tonnages ainsi collectés sont directement répercutés sur la population, ce qui explique un ratio très élevé de 446,90 kg/hab/an (442,98 kg/an/hab en 2009).

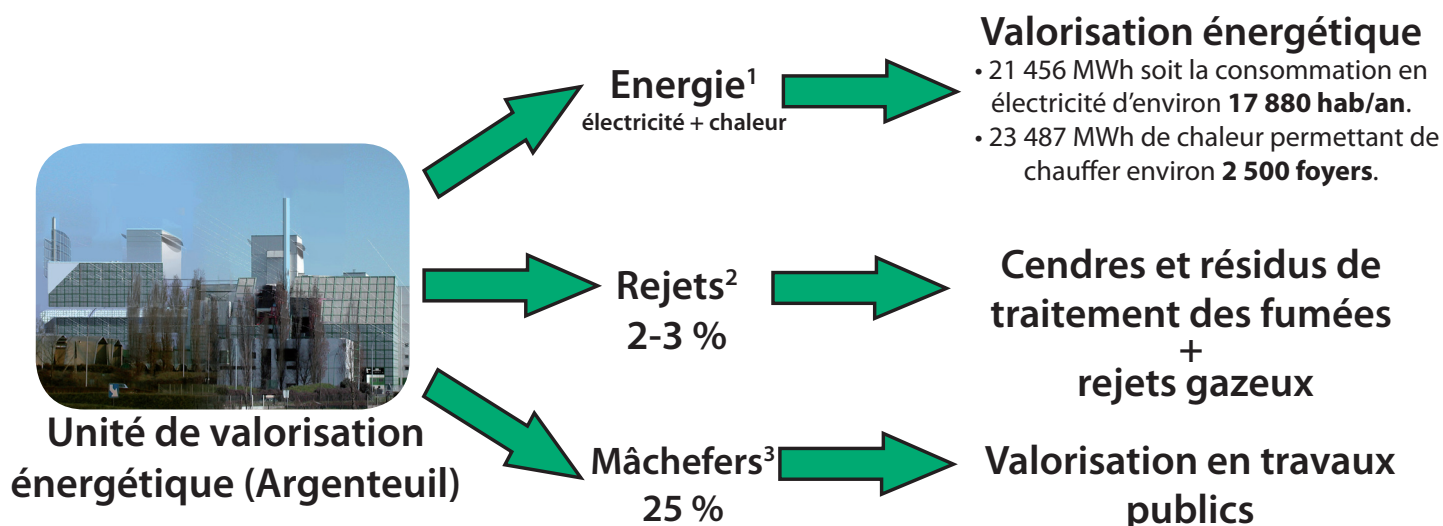
La commune de Franconville a un ratio très faible, de 248,92 kg/hab/an, dû à une collecte spécifique des déchets verts en porte à porte (même remarque pour la commune de Saint-Prix).



LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

En 2010, le traitement des ordures ménagères a été réalisé, à part équivalente, en unité de valorisation énergétique (39 828 tonnes) et en unité de tri mécano-biologique (39 749 tonnes).

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE D'ARGENTEUIL (INCINÉRATION)



¹ **Energie** : la capacité des fours d'incinération du site d'Argenteuil est de 24 tonnes par heure, et permet de livrer, grâce à deux turbines, jusqu'à 70 000 MWh d'électricité au réseau national et 52 000 MWh sous forme de chaleur destinée au chauffage du quartier nord d'Argenteuil.

² **Rejets** aux normes européennes : Les cendres et résidus de traitement des fumées non valorisés (environ 3%) sont envoyés vers un Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe 1.

³ **Mâchefers** : ils sont utilisés comme remblais (soubassements d'ouvrages d'art ou de routes), les couches de forme (sous couches de voirie ou de parking).

SYNOPSIS DU TRAITEMENT

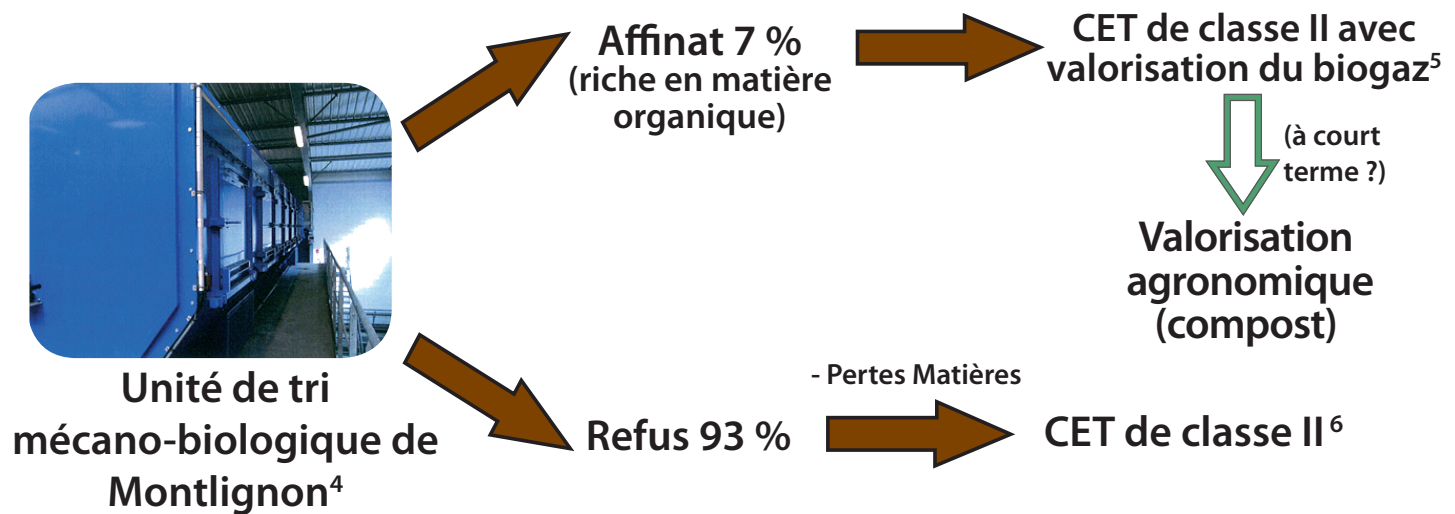
Les ordures ménagères sont les déchets dits non recyclables. 39 828 tonnes sont traitées au centre de valorisation énergétique situé à Argenteuil. Elles sont introduites dans des fours qui chauffent à plus de 850°C. Ce sont 14 tonnes de déchets / heure qui sont brûlées.

La fumée passe dans l'électro-filtre, où elle est débarrassée de ses poussières toxiques et gaz acides. Les résidus solides et poussières sont envoyés ensuite vers un centre d'enfouissement technique pour y être stabilisés et stockés.

La vapeur créée au niveau des chaudières passe dans une turbine entraînant la rotation d'un turbo alternateur. Cette rotation permet la production d'électricité. En une année, cela représente la consommation électrique de 38 000 logements. Cette électricité sert pour les besoins internes de l'usine et le restant est revendu à EDF. La vapeur sert également à produire de l'eau chaude sous-pression, qui alimente en partie le réseau de chauffage urbain.

Les résidus solides qui n'ont pas brûlé dans les fours (mâchefers) sont déferrailés, puis le reste servira de sous couches pour les travaux routiers.

UNITÉ DE TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE DE MONTLIGNON



⁴ **Unité de tri mécano-biologique :** broyage, criblage et affinage visant à extraire la matière organique des ordures ménagères résiduelles.

⁵ **Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe II avec valorisation du biogaz** en électricité (REP du Plessis-Gassot, St Maximin). En attente de la mise aux normes de l'unité de Montlignon en vue d'une production de compost.

⁶ **Centre d'Enfouissement Technique de classe II** d'Attainville en attente d'être partiellement dirigés sur l'unité de valorisation énergétique d'Argenteuil.

SYNOPSIS DU TRAITEMENT

Les ordures ménagères sont déchargées pour moitié sur le site de Montlignon où elles subissent un broyage, un criblage et un affinage visant à extraire la matière organique.

Le produit résultant de ce traitement, l'affinat, riche en matière organique (environ 7 % du tonnage), est envoyé en CET de classe II avec valorisation du biogaz en électricité (REP du Plessis-Gassot), en attente de pouvoir être dirigé sur l'usine de compostage de Montlignon. Une étude de mise en conformité du compost ainsi produit, a été remise à la DRIRE en mai 2009 et est toujours en instruction. Un investissement de 1,3 M€ est prévu pour permettre au compost produit de répondre à la norme NF U 44-051.

L'autre partie (pauvre en matière organique), ou refus, est envoyée sur le CET d'Attainville en attente d'être en partie dirigée sur l'unité de valorisation énergétique d'Argenteuil.

Les emballages & les journaux-magazines

Les emballages et journaux-magazines sont collectés en mélange dans des bornes enterrées et en porte à porte en vrac dans un bac à cuve grise et couvercle jaune. Cette collecte sélective permet, après séparation par matériau, de recycler les bouteilles et flacons plastiques, les emballages métalliques en acier et aluminium, les briques alimentaires, le carton et les papiers.

Chiffres clés 2010

Tonnage des emballages et JRM* collectés	10 915 t
Evolution des tonnages / 2009	+ 3,35 %
Ratio	40,96 kg/an/hab
Pourcentage d'erreur de tri	19,9 %
Tonnages refusés (erreurs de tri valorisées en UIOM)	2 178 t
Tonnages recyclés	8 737 t

* JRM : Journaux, Revues et Magazines.

L'ORGANISATION DES COLLECTES

La collecte des emballages est réalisée :

- en porte à porte par l'intermédiaire de bacs,
- en bornes enterrées pour l'habitat collectif équipé.

Le Syndicat Emeraude assure sur l'ensemble du parc de bacs, la dotation des nouveaux habitants ainsi que la maintenance des bacs en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...).

Le litrage moyen est de 30 litres/hab, en légère hausse par rapport à 2009.

COLLECTE EN PORTE À PORTE

FRÉQUENCE ET VÉHICULES DE COLLECTE

Les fréquences sont hebdomadaires (dite C1) pour l'habitat pavillonnaire et l'habitat collectif.

CONTENEURISATION

Le bac destiné aux emballages et journaux-magazines est composé d'une cuve grise et d'un couvercle jaune. Toutes les communes en sont équipées. Le volume des bacs est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes au foyer.

Règle de dotation (fixée par la délibération 2008/02/03 du 15/02/2008) :


- 27 litres/habitant/semaine pour le pavillonnaire
- 15 litres/habitant/semaine pour le collectif



COLLECTE EN BORNES ENTERRÉES



Les bornes enterrées (B.E.) dédiées aux emballages et journaux-magazines sont équipées d'un clapet jaune, et sont généralement d'une capacité de 5 m³ (les modèles de 3 ou 4 m³ peuvent également être mis en place).

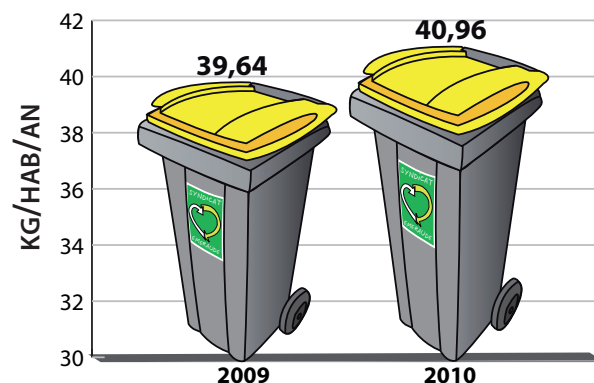
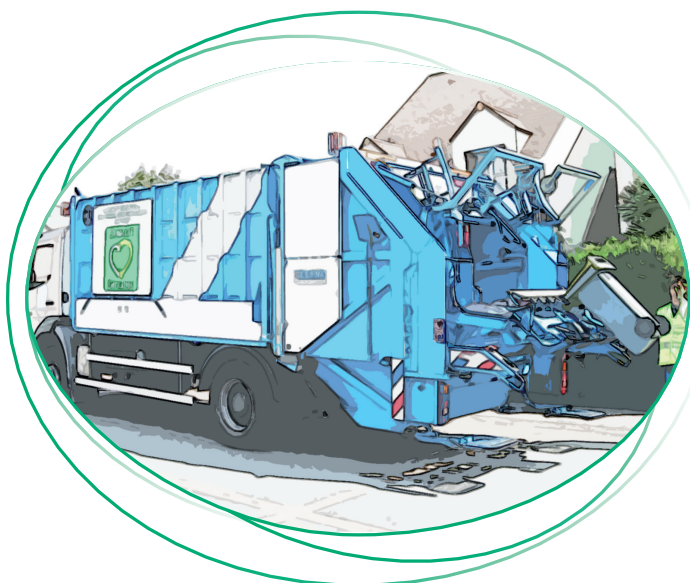
Commune	Nbr de logements	Nbr bornes 
Deuil-la-Barre	567	12
Ermont	3 052	71
Franconville	1 527	34
Margency	24	1
Montigny-lès-Cormeilles	414	14
Montmorency	190	3
Saint-Gratien	1 389	36
Sannois	533	9
Soisy-sous-Montmorency	324	4
TOTAL	8 020	184

LES TONNAGES D'EMBALLAGES ET JOURNAUX-MAGAZINES

10 915 tonnes d'emballages et JRM collectées en 2010
Augmentation de 3,35 % des tonnages par rapport à 2009

Commune	Population 2009	Porte à porte	Bornes enterrées	Tonnages collectés	Evolution 2009-2010
Andilly	2 449	124,40	0,00	124,40	0,34%
Deuil-la-Barre	21 425	936,40	18,92	955,32	8,44%
Eaubonne	23 541	1 090,60	0,00	1 090,60	1,92%
Enghien-les-Bains	12 199	435,80	0,00	435,80	0,35%
Ermont	27 670	802,63	261,86	1 064,51	6,60%
Franconville	32 932	1 293,49	81,24	1 374,73	4,25%
Groslay	8 075	391,10	0,00	391,11	- 1,84%
Margency	2 857	157,42	8,72	166,14	1,00%
Montigny-lès-Cormeilles	18 526	643,80	33,10	676,91	7,68%
Montlignon	2 516	131,37	0,00	131,36	- 6,81%
Montmagny	14 037	352,87	0,00	352,86	3,81%
Montmorency	21 381	880,29	22,84	903,13	0,26%
Le Plessis-Bouchard	7 623	419,77	0,00	419,78	- 2,47%
Saint-Gratien	20 588	574,29	101,00	675,29	0,30%
Saint-Prix	7 245	374,17	0,00	374,18	4,48%
Sannois	25 975	929,01	54,94	983,94	3,50%
Soisy-sous-Montmorency	17 419	763,01	31,82	794,83	6,15%
TOTAL	266 458	10 300,42	614,44	10 914,86	3,35%
RAPPEL 2009		10 225,88	335,22	10 561,11	

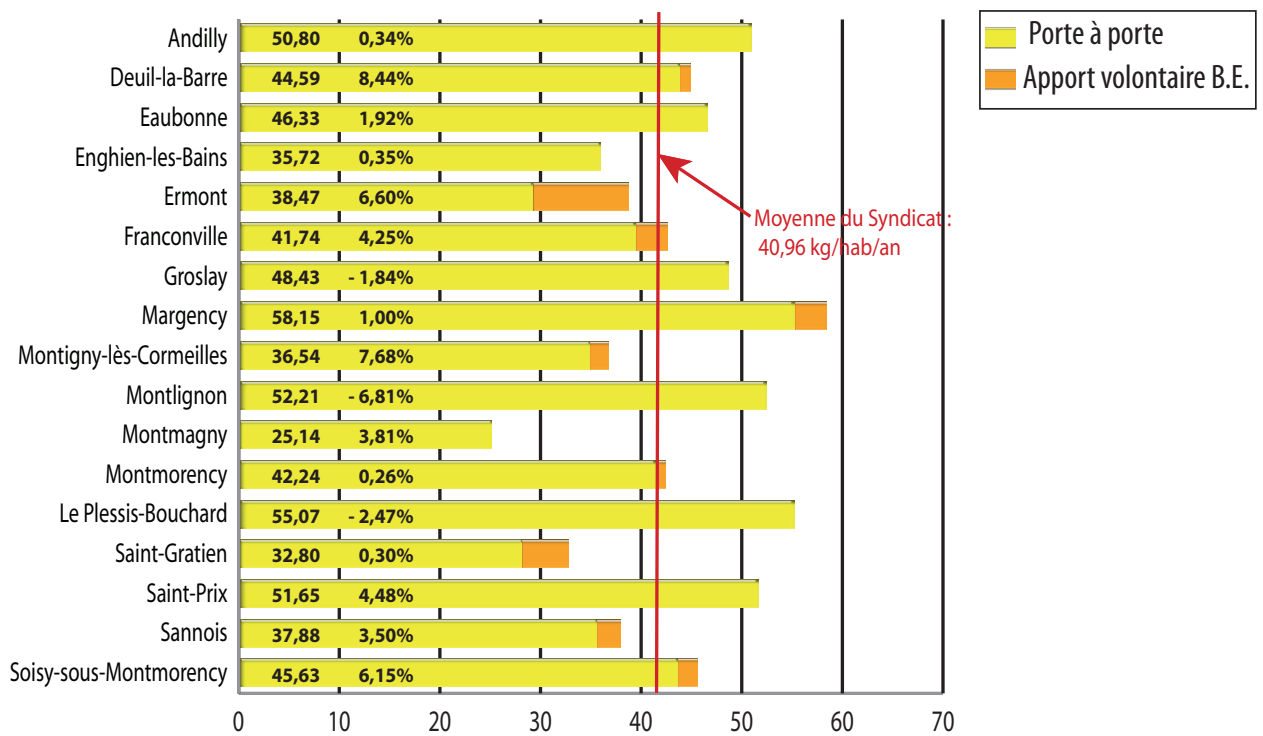
RATIO DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES BACS JAUNES



10 914,86 tonnes de déchets collectées en 2010, un tonnage en hausse de 3,35% par rapport à 2009.

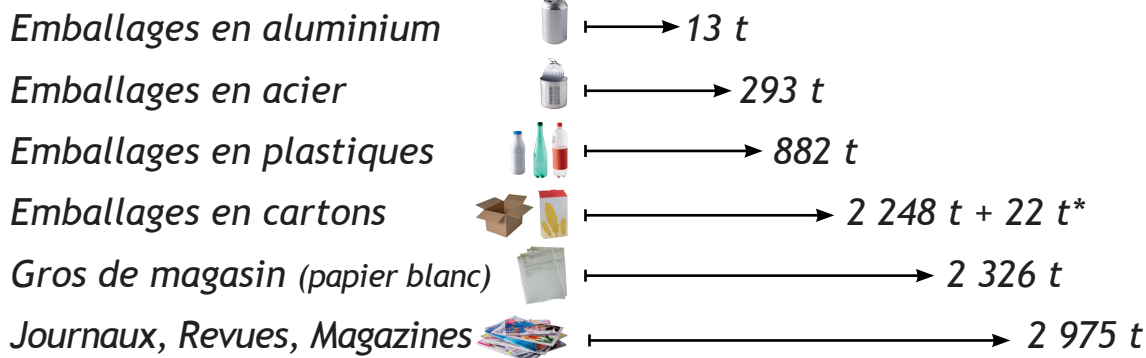
Après la première baisse en 2009 liée à l'effet crise, en 2010 les tonnages ont augmenté de 354 tonnes. Les ratios de collecte sont ainsi passés de 39,64 kg/hab/an en 2009 à 40,96 kg/hab/an en 2010.

RATIO DE COLLECTE PAR COMMUNE (KG/AN/HAB)
EVOLUTION DU RATIO PAR RAPPORT À 2009 (À POPULATION ÉQUIVALENTE)

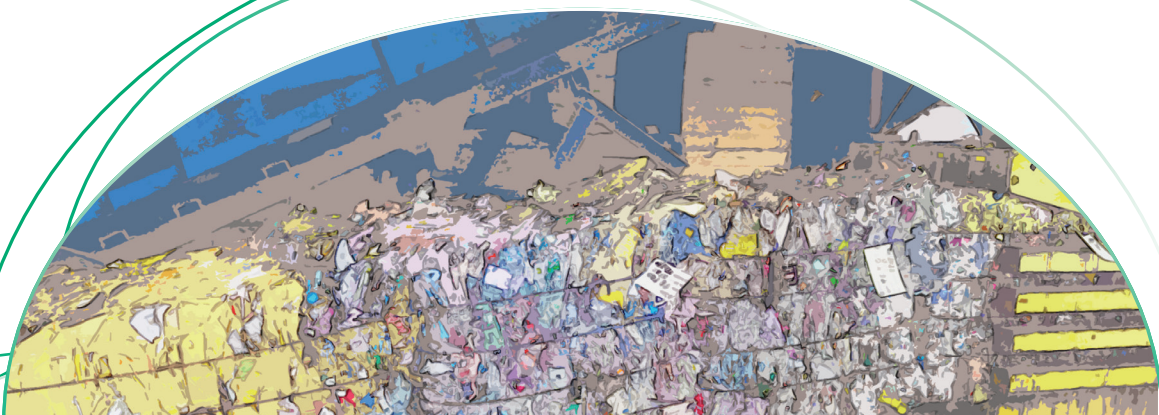


On constate cependant une grande disparité des performances de la collecte du bac jaune sur le périmètre du Syndicat Emeraude. Cette hétérogénéité est principalement due au type d'habitat, les ratios étant plus importants lorsque la proportion d'habitat collectif est moindre. La mise en place de bornes enterrées sur les grands collectifs permet d'améliorer ces ratios.

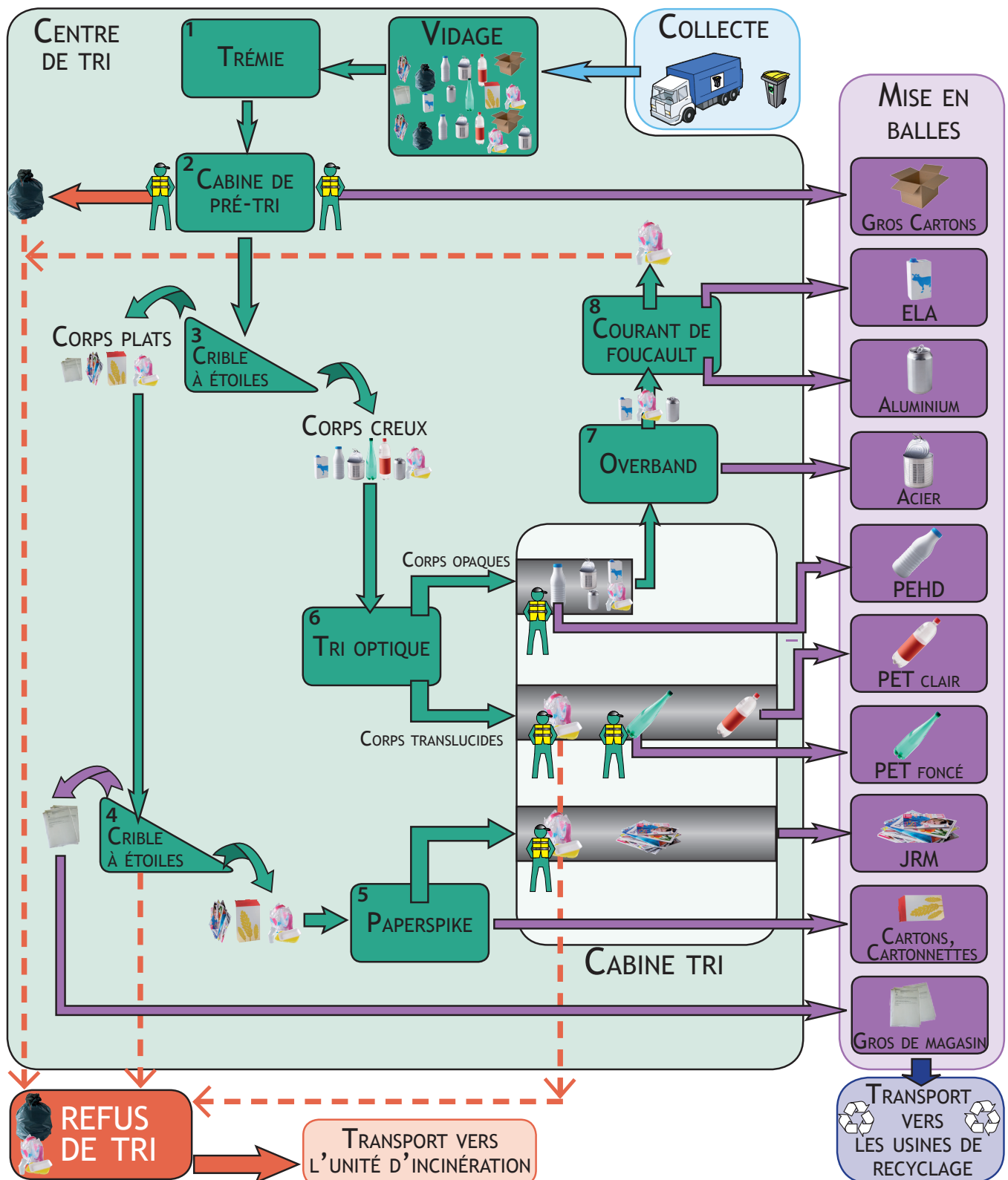
RÉPARTITION PAR FLUX



* Une collecte séparée en porte à porte des cartons est effectuée sur le Forum de Saint-Gratien, le tonnage collecté a été de 22,08 t en 2010.



TRAITEMENT DES EMBALLAGES AU CENTRE DE TRI DE MONTLIGNON



LÉGENDE

- Grosses erreurs de tri : vêtements, sacs d'ordures ménagères, ...
- Erreurs de tri : barquettes et films plastiques, polystyrène...
- Gros cartons d'emballages
- ELA : Briques alimentaires
- JRM : journaux, revues, magazines,
- Gros de magasin : papiers et feuilles volantes

- Emballages en acier
- PEHD : bouteilles et flacons plastique opaques
- PET clair : bouteilles et flacons plastique transparents
- PET foncé : bouteilles et flacons plastique transparents colorés
- Cartons, cartonnettes
- Emballages en aluminium



Tri manuel



Collecte des bacs jaunes



Traitement



Evacuation



Mise en balles par matières



Transport vers les usines de recyclages

Le verre

Les emballages en verre (bouteilles et pots en verre uniquement) sont collectés en porte à porte en vrac dans un bac ou en apport volontaire dans des bornes aériennes ou enterrées. Cette collecte sélective permet de recycler le verre sous forme de calcin.

Chiffres clés 2010

Tonnage des emballages en verre	6 243 t
Evolution des tonnages / 2009	+ 0,65 %
Ratio	23,43 kg/an/hab

L'ORGANISATION DES COLLECTES

La collecte du verre est réalisée :

- en porte à porte par l'intermédiaire de bacs,
- en bornes enterrées pour l'habitat collectif équipé,
- en bornes aériennes d'apport volontaire.

Le Syndicat Emeraude assure sur l'ensemble du parc de bacs, la dotation des nouveaux habitants ainsi que la maintenance des bacs en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...).

Le litrage moyen est de 2,76 litres/hab, en légère baisse par rapport à 2009.

COLLECTE EN BORNES AÉRIENNES

Le nombre de bornes aériennes est actuellement de 120, en constante diminution au profit des bornes enterrées.



COLLECTE EN PORTE À PORTE

FRÉQUENCE ET VÉHICULES DE COLLECTE

La fréquence est hebdomadaire (dite C1) pour l'habitat pavillonnaire.

CONTENEURISATION

Le bac destiné aux emballages en verre est composé d'une cuve et couvercle verts. Toutes les communes en sont équipées. Le volume des bacs est de 35 litres pour le pavillonnaire et adapté au nombre de personnes par foyer pour l'habitat collectif.



Règle de dotation pour le collectif :


- 3 litres/habitant/jour

COLLECTE EN BORNES ENTERRÉES



Les bornes enterrées (B.E.) dédiées au verre sont équipées d'un orifice vert, et sont généralement d'une capacité de 3 m³.

N.B. : ne sont indiquées ici que les bornes équipées d'un système de préhension de type KINSHOFER.

Commune	Nbr de logements	Nbr bornes 
Deuil-la-Barre	567	13
Ermont	3 052	73
Eaubonne	-	2
Franconville	1 527	33
Groslay	-	2
Margency	24	1
Montigny-lès-Cormeilles	414	8
Montmorency	190	3
Saint-Gratien	1 389	34
Sannois	533	9
Soisy-sous-Montmorency	324	2
TOTAL	8 020	180

LES TONNAGES DE VERRE

6 243 tonnes d'emballages en verre collectés en 2010
Augmentation de 0,65 % des tonnages par rapport à 2009

Commune	Population 2009	Porte à porte	Bornes aériennes	Bornes enterrées*	Tonnages collectés	Evolution 2009-2010
Andilly	2 449	72,38	0,00	0,00	72,38	6,28%
Deuil-la-Barre	21 425	485,1	36,46	4,48	526,03	6,19%
Eaubonne	23 541	478,26	60,07	10,70	549,03	-8,49%
Enghien-les-Bains	12 199	246,71	21,82	0,00	268,53	-6,60%
Ermont	27 670	446,84	75,90	151,98	652,38	11,45%
Franconville	32 932	685,62	22,50	29,76	737,88	-0,85%
Groslay	8 075	180,04	15,10	15,48	210,63	7,01%
Margency	2 857	76,42	10,67	1,00	88,09	7,84%
Montigny-lès-Cormeilles	18 526	319,76	0,90	9,48	330,14	7,09%
Montlignon	2 516	79,76	0,00	0,00	79,76	-15,23%
Montmagny	14 037	197,82	32,72	0,00	230,54	1,07%
Montmorency	21 381	484,52	52,07	23,10	559,69	0,40%
Le Plessis-Bouchard	7 623	210,3	31,74	0,00	242,03	-1,01%
Saint-Gratien	20 588	313,76	78,99	42,70	435,46	0,11%
Saint-Prix	7 245	201,19	19,31	0,00	220,50	-10,47%
Sannois	25 975	452,84	114,92	21,04	588,75	1,59%
Soisy-sous-Montmorency	17 419	376,21	58,87	16,44	451,50	4,60%
TOTAL	266 458	5 307,53	632,04	326,16	6 243,32	0,65%
RAPPEL 2009		5 350,92	687,74	164,47	6 203,13	

* Bornes enterrées équipées d'une préhension de type KINSHOFER

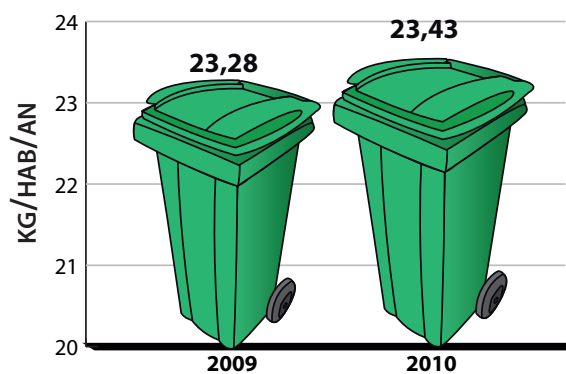
6 243 tonnes de déchets collectés en 2010, un tonnage en hausse de 0,65 % par rapport à 2009.

Après la première baisse en 2009 liée à l'effet crise, en 2010 les tonnages ont augmenté de 40 tonnes. Les ratios de collecte sont passés de 23,28 kg/hab/an en 2009 à 23,43 kg/hab/an en 2010.

La mise en place de bornes enterrées sur les grands ensembles constitue l'une des pistes pour améliorer les performances de tri dans l'habitat vertical. L'implantation de B.E. a ainsi permis de collecter 326,16 tonnes de verre (alors que les tonnages étaient quasi inexistantes auparavant), soit 5,22 % du tonnage total.

Le verre collecté est stocké à Montlignon au sein de la société Val'Horizon, avant d'être acheminé pour valorisation vers l'usine de Saint Gobain Emballage (Verrerie de Vauxrot à Crouy dans l'Aisne).

RATIO DE COLLECTE ET TRAITEMENT DU VERRE



RATIO DE COLLECTE PAR COMMUNE (KG/AN/HAB) ÉVOLUTION DU RATIO PAR RAPPORT À 2009 (À POPULATION ÉQUIVALENTE)



22

Taux de recyclage

8 737 tonnes d'emballages et JRM ont été envoyées en usines de recyclage dont 3 436 tonnes pour les seuls emballages, auxquelles s'ajoutent 6 243 tonnes d'emballages en verre et 22 tonnes de cartons collectés spécifiquement (FORUM de Saint-Gratien).

L'objectif du Grenelle est d'atteindre 75 % de valorisation matière des emballages en 2012

Type de gisement	Ratio (kg/an/hab)		Gisement national de référence (kg/an/hab)	Taux de recyclage	
	Rappel 2009 (pop 2009)	2010		2009	2010
Emballages en Acier	1,00	1,10	4,64	21,5 %	23,7 %
Emballages en Aluminium	0,06	0,05	0,909	6,6 %	5,5 %
Cartons (EMR)	9,44	8,51	12,68	74,4 %	67 %
ELA	-	-	1,41	-	-
Plastiques recyclables	3,03	3,31	7,2	42 %	45,9 %
Verre	23,28	23,43	37,627	61,9 %	62,2 %
Gisement total	36,81	36,40	64,5	57 %	56,4 %

objectif Grenelle

75 %

Les encombrants

Issus de l'activité domestique des ménages, les encombrants regroupent les mobiliers usagés, les matelas... Trop volumineux ou trop lourds, ils ne sont pas pris en charge par les collectes usuelles et bénéficient d'un traitement spécifique.

Chiffres clés 2010

Tonnages des encombrants collectés 7 802 t

Tonnages encombrants traités 8 943 t

Evolution des tonnages traités / 2009. - 1,09 %

Ratio 33,56 kg/an/hab

Arrêt de la collecte des écrans dans les encombrants. . . . 1er mars 2010

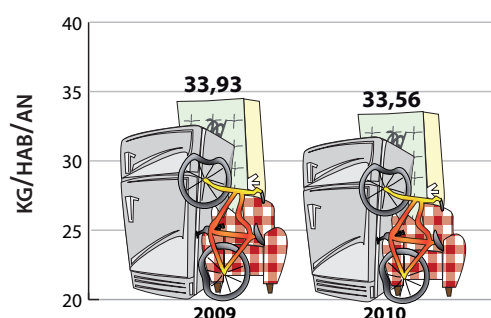
LES TONNAGES DES ENCOMBRANTS

Commune	Population 2009	Tonnages collectés	Prestations exceptionnelles	Apports ville	Tonnages traités	Evolution 2009/2010
Andilly	2 449	67,92	0	23,3	91,22	8,73%
Deuil-la-Barre	21 425	605,02	14,76	0	619,78	4,73%
Eaubonne	23 541	873,86	0	144,24	1 018,10	-6,30%
Enghien-les-Bains	12 199	346,26	1,04	38,48	385,78	17,70%
Ermont	27 670	721,86	0	45,76	767,62	-2,33%
Franconville	32 932	799,36	0	462,74	1 262,10	-2,94%
Groslay	8 075	266,02	0	0	266,02	-2,56%
Margency	2 857	55,36	2,76	0	58,12	-13,49%
Montigny-lès-Cormeilles	18 526	513,96	1,52	1,86	517,34	8,06%
Montlignon	2 516	101,42	0	6,56	107,98	-14,24%
Montmagny	14 037	479,00	16,46	78	573,46	-4,32%
Montmorency	21 381	603,26	0	35,76	639,02	7,46%
Le Plessis-Bouchard	7 623	121,60	0,14	71,94	193,68	7,08%
Saint-Gratien	20 588	594,02	0	0	594,02	-6,33%
Saint-Prix	7 245	259,78	1,52	50,84	312,14	-1,07%
Sannois	25 975	855,80	0	0	855,80	-8,49%
Soisy-sous-Montmorency	17 419	499,20	0	181,84	681,04	-2,94%
TOTAL	266 458	7 763,70	38,2	1 141,32	8 943,22	-1,09%
RAPPEL 2009		7 873,1	29,8	1139,18	9 042,08	

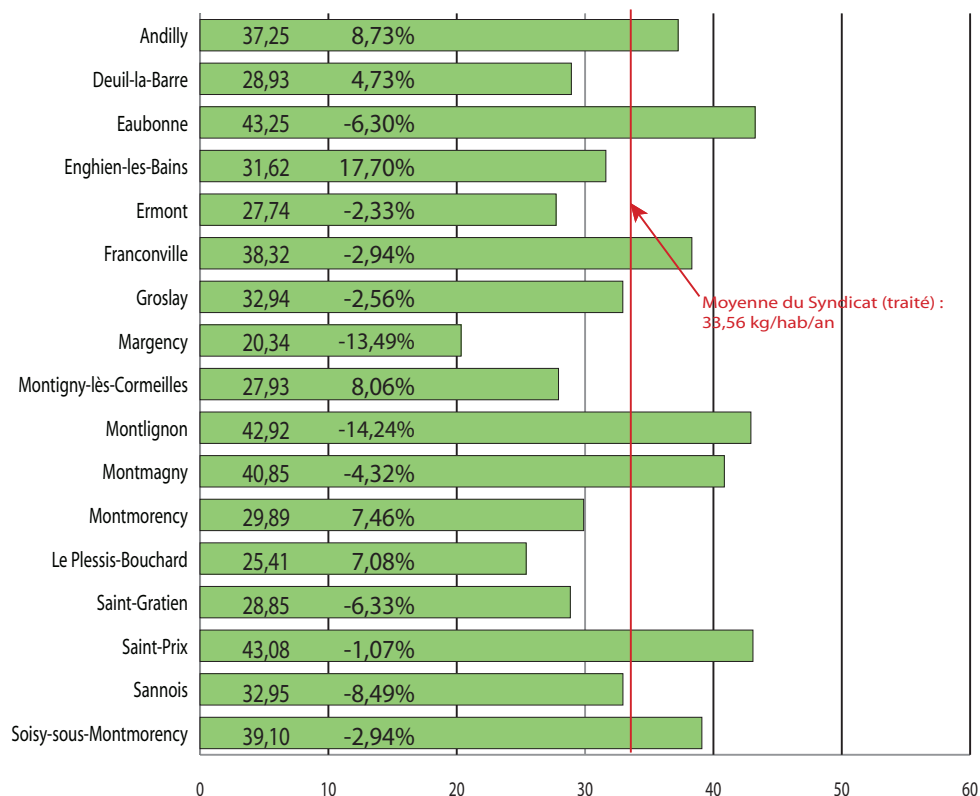
Les tonnages d'encombrants collectés en 2010 : 7 802 t ont diminué de 1,32 % soit une baisse de 102,5 tonnes par rapport à 2009.

Les tonnages d'encombrants traités (hors Eco-site) ont été de 8 943,22 t en 2010, en baisse de 1,09 % soit 98,86 tonnes par rapport à 2009. Il semble cependant qu'un transfert soit constaté sur l'Eco-site, dont le tonnage d'encombrants réceptionné a augmenté.

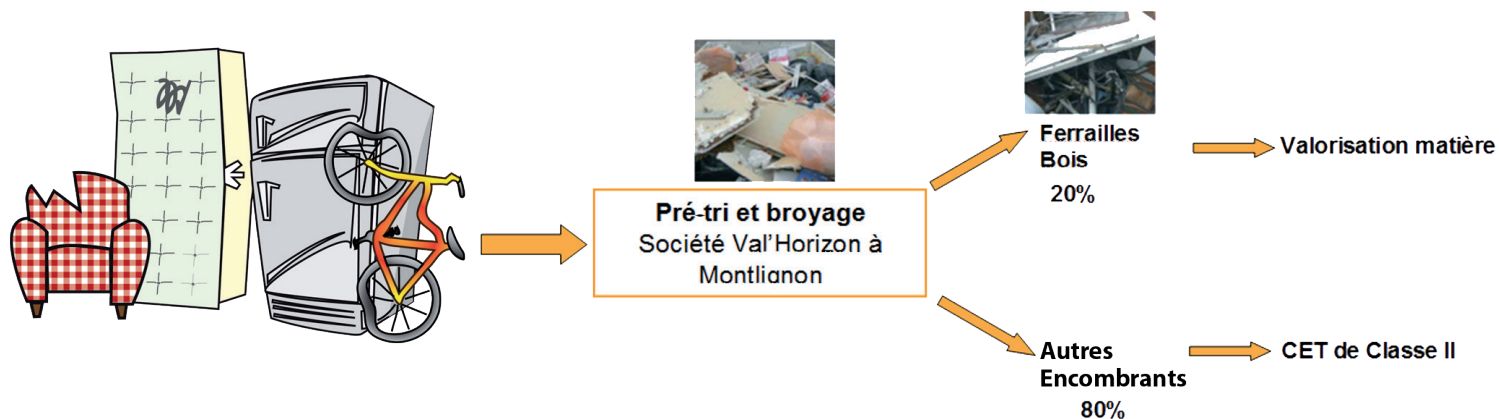
RATIO DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS



RATIO PAR COMMUNE (KG TRAITÉS/AN/HAB) ÉVOLUTION DU RATIO PAR RAPPORT À 2009



TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS



Le traitement des encombrants a concerné l'ensemble des communes du Syndicat Emeraude.

Aux tonnages collectés en porte à porte, il convient de rajouter les tonnages apportés directement par certaines communes en provenance des Centres Techniques Municipaux ou enlèvements particuliers (brocantes ...).

Les encombrants font l'objet d'un pré-tri (bois) et d'un déferrailage. Les ferreux et le bois sont broyés sur le site de Montlignon puis envoyés vers les filières de récupération (20 %). Les autres encombrants sont évacués vers un C.E.T. (Centre d'Enfouissement Technique) de classe II.

L'Eco-site

Le Syndicat Emeraude dispose à ce jour d'un seul Eco-site (déchèterie) situé sur la commune du Plessis-Bouchard. L'Eco-site est un centre d'apport volontaire où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets non collectés en raison de leur volume ou nature, mais aussi de maîtriser le recyclage en orientant les déchets vers les filières spécialisées.

Chiffres clés 2010

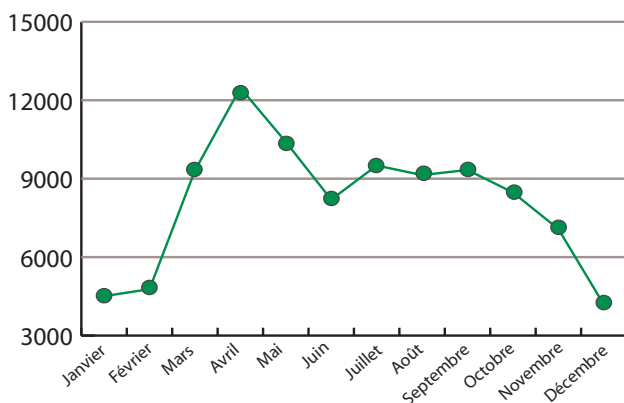
Tonnages réceptionnés	12 305 t
Evolution des tonnages / 2009	+ 2,48 %
Nombre de visites annuelles	97 383
Evolution du nombre de visites / 2009	+ 4,3 %
Taux de valorisation matière et agronomique34 %
Taux de mise en centre de stockage ou traitement66 %
Mise en place d'un point de collecte des huiles alimentaires . .	février 2010

FRÉQUENTATION

La fréquentation de l'Eco-site a augmenté de plus de 4 % en 2010, atteignant 97 383 visites sur l'année. Cette fréquentation varie en fonction des saisons, avec un pic en avril-mai et un nombre de visites moins important durant les mois d'hiver.

La majorité des visites provient d'habitants qui résident dans un rayon de 10 minutes en voiture autour de la déchèterie.

VARIATION SAISONNIÈRE DU NOMBRE DE VISITES



Commune	Fréquentation (Nb de visites)	Part relative
Andilly	492	0,51 %
Deuil-la-Barre	1 317	1,35 %
Eaubonne	7 455	7,66 %
Enghien-les-Bains	1 597	1,64 %
Ermont	13 329	13,69 %
Franconville	26 153	26,86 %
Groslay	312	0,32 %
Margency	677	0,70 %
Montigny-lès-Cormeilles	9 502	9,76 %
Montlignon	1 096	1,13 %
Montmagny	483	0,50 %
Montmorency	1 079	1,11 %
Le Plessis-Bouchard	15 172	15,58 %
Saint-Gratien	3 949	4,06 %
Saint-Prix	7 882	8,09 %
Sannois	4 842	4,97 %
Soisy-sous-Montmorency	2 046	2,10 %
TOTAL	97 383	100,00 %



TONNAGES ET VALORISATION

Les tonnages de déchets reçus sur l'Eco-site ont augmenté en 2010, pour atteindre 12 305 tonnes.

Le tonnage moyen par visite est d'environ 126 kg.

Les gravats et les plâtres constituent la majorité des apports : environ 56 %.

Commune	Tonnages 2010	Evolution 2009/2010	Filière de traitement
Déchets verts	1 815	-4,69%	Valorisation agronomique
Gravats	4 322	-4,49%	CET ⁴
Encombrants	1 235	18,98%	20 % Valo matière - 80 % CET
Cartons	98,50	16,75%	Valorisation matière
Ferrailles	295	-1,40%	Valorisation matière
Bois	1 309	19,96%	Valorisation matière
DDNI ¹	2 573	1,71%	CET
Papiers	52,5	57,19%	Valorisation matière
DEEE ²	397	36,15%	Valorisation matière
DDM ³	189	6,21%	Centre de traitement spécialisé
Huiles	15	-14,97%	Valorisation matière
Piles, batterie	3	-30,77%	Centre de traitement spécialisé
Lampes, néons	1	-25,76%	Valorisation matière
TOTAL	12 305	2,48%	
RAPPEL 2009	12 007		

¹ DDNI : Déchets de Démolition Non Inertes (Plâtres)

² DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

³ DDM : Déchets Dangereux des Ménages

⁴ CET : Centre d'Enfouissement Technique

En 2010, le Syndicat Emeraude a mis en place un point de collecte des huiles alimentaires usagées sur l'Eco-site du Plessis-Bouchard. Les huiles collectées sont traitées par SARP Industries pour être recyclées en biodiesel.



LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN BENNES ET LEUR DESTINATION



GRAVATS-INERTES

(Enfouissement en centre technique)



PLÂTRES

(Enfouissement en centre technique)



ENCOMBRANTS

(Enfouissement en centre technique)



DÉCHETS VERTS

(Valorisation agronomique : compost)



CARTONS

(Valorisation matière : recyclage du carton)



FERRAILLES-MÉTAUX

(Valorisation matière : recyclage des métaux)



PAPIERS JOURNAUX-MAGAZINES

(Valorisation matière : recyclage du papier)



PALETTES-BOIS

(Valorisation énergétique ou matière)

LES DÉCHETS SPÉCIAUX ACCEPTÉS



HUILES MINÉRALES

(Régénération de l'huile et recyclage des bidons)



DEEE (DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES)

(Reprise par des éco-organismes pour recyclage)



PILES ET BATTERIES

(Neutralisation des toxiques et recyclage de métaux)



PEINTURES ET PRODUITS TOXIQUES

(Neutralisation des substances toxiques)



LAMPES ÉCOMONIQUES ET TUBES FLUORESCENTS

(Neutralisation des toxiques et recyclage des métaux)



HUILES VÉGÉTALES

(recyclage de l'huile en biodiesel)

Les autres services

L'ENLÈVEMENT DES BENNES

Le Syndicat Emeraude dispose d'un marché de fourniture de bennes pour les centres techniques municipaux. Ce marché comprend la mise à disposition de bennes, la collecte et le traitement de leur contenu. Quatre flux sont principalement concernés par ce service : déchets verts, tout-venant, gravats, papiers-cartons.

Chiffres clés 2010

Tonnages collectés	3 771 t
Evolution des tonnages	+15,22 %
Nombre d'enlèvements	1 432

En 2010, dix communes ont bénéficié de façon permanente (bennes fixes) du service de mise à disposition, transport et traitement du contenu des bennes dans leur Centre Technique Municipal (CTM) ou autres services communaux (espaces verts).



Commune	Tout venant	Déchets verts	Gravats (inertes)	Papier Carton	Pneumatiques	Total
BENNES FIXES						
DEUIL-LA-BARRE	517,91	150,12	0	0	1,75	669,78
ERMONT	211,25	195,14	22,28	2,02		430,69
FRANCONVILLE	1,90	5,96	0	1,5		9,36
GROSLAY	173,21	91,58	136,52	0		401,31
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	174,851	47,02	5,98	0	1,08	228,931
MONTMORENCY	237,87	31,28	44,08	2,12		315,35
SAINT-GRATIEN	132,36	215,14	101,08	0		448,58
SAINT-PRIX	0	314,82	0	0		314,82
SANNOIS	496,19	275,98	105,14	4,06		881,37
SOISY-SOUS-MTCY	45,58	2,56	0	0	0,5	48,64
BENNES EXCEPTIONNELLES						
ENGHEN		19,1		0		19,1
EAUBONNE	2,76			0		2,76
CUMUL	1993,88	1348,7	415,08	9,7	3,33	3770,69
RAPPEL 2009	1938,30	953,18	359,31	16	5,74	3 272,53

LE PAPIER DES ÉCOLES ET DES ADMINISTRATIONS

Débutée en septembre 2009, la collecte du papier produit dans les écoles et les mairies s'est étendue en 2010. Une collecte mensuelle des bacs (le dernier mardi de chaque mois) et trimestrielle des bornes aériennes, permet le ramassage des papiers, journaux, revues, magazines, prospectus et gros de magasin (papier blanc).

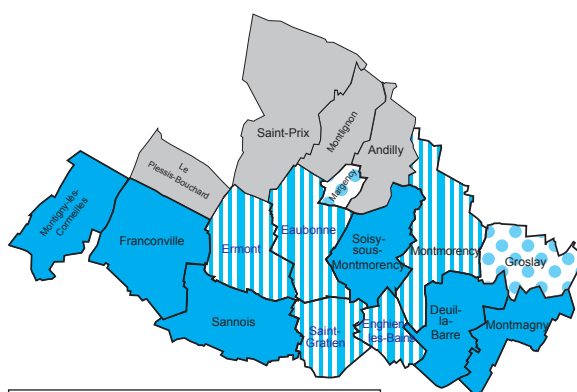
Chiffres clés 2010

Tonnages de papier 37,95 t
Nombre bornes aériennes en service fin 2010 28

L'ORGANISATION DES COLLECTES

La collecte des papiers est réalisée :

- en porte à porte par l'intermédiaire de bacs,
- en bornes aériennes d'apport volontaire.



	Collecte en bac
	Collecte en bornes aériennes
	Collecte en bac et bornes aériennes

COLLECTE EN PORTE À PORTE

FRÉQUENCE ET VÉHICULES DE COLLECTE

La fréquence est mensuelle, le dernier mardi de chaque mois. Pendant les vacances scolaires seuls les bâtiments administratifs sont collectés.

CONTENEURISATION

Le bac destiné au papier est composé d'une cuve grise et d'un couvercle bleu.

COLLECTE EN BORNES AÉRIENNES

Les bornes dédiées aux papiers sont équipées d'un opercule bleu, et sont d'une capacité de 4 m³.

RÉSULTAT

Commune	Porte à porte	Nb Bornes	Tonnage bornes	Tonnages 2010
Deuil-la-Barre	0	2	0,5	0,5
Eaubonne	1,58	9	2,6	4,18
Enghiens-les-Bains	5,98	1	1,06	7,04
Ermont	2,4	1	11,93	14,33
Franconville	0	2	0,2	0,2
Groslay	0,14	0	0	0,14
Margency	0,52	0	0	0,52
Montigny-lès-Cormeilles	0	2	0,8	0,8
Montmagny	0	2	1,1	1,1
Montmorency	1,86	4	2,36	4,22
Saint-Gratien	1,40	2	1	2,4
Sannois	0	2	1,38	1,38
Soisy-sous-Montmorency	0	1	1,14	1,14
TOTAL	13,88	28	24,07	37,95
RAPPEL 2009	2,76	-	-	2,76

Après deux ans de service, la collecte en porte à porte, notamment en milieu scolaire montre des limites. La moyenne des 12 collectes est seulement de 1,15 tonnes. L'avenir de cette collecte sous cette forme ne pourra pas être pérennisée. Des solutions d'optimisation sont en cours d'étude.

La collecte en borne aérienne donne, en revanche, de bons résultats. La généralisation de ces conteneurs va s'étendre en 2011, lorsque les sites et le gisement le permettent. Un projet de télérelève permettra d'optimiser encore davantage cette tournée.

DÉMÉTOX : SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX

Suite à l'ouverture de l'Eco-site du Plessis-Bouchard en 2004, la collecte des déchets toxiques type huiles, solvants, acides/bases, piles, peintures ... par le service Démétox (collecte des déchets ménagers toxiques) n'a été maintenue que sur les 10 communes du Syndicat les plus éloignées de la déchèterie.

Chiffres clés 2010 service Démétox

Tonnages collectés par le service Démétox 70 t

Evolution des tonnages Démétox /2009 - 5,77 %

Chiffres clés 2010 du gisement des déchets dangereux

Tonnages globaux des déchets dangereux (Démétox + Eco-site). 259 t

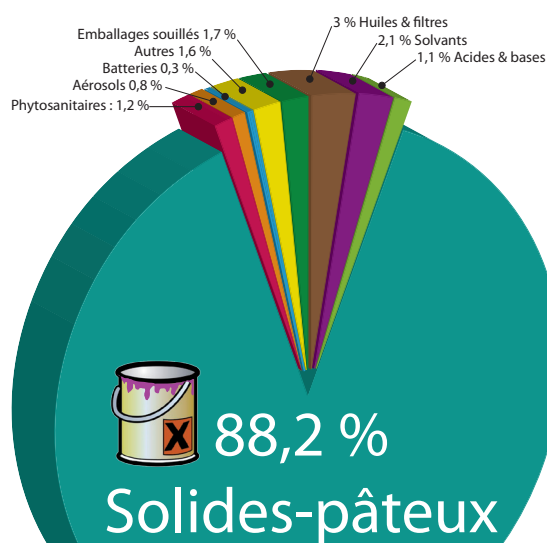
Evolution globale du gisement collecté + 2,7 %

Cette collecte est réalisée grâce à un véhicule spécifique ; des bordereaux de suivi de déchets sont établis à chaque enlèvement. Les déchets toxiques sont également collectés via des modules (contenants de différentes capacités) installés dans les Centres Techniques Municipaux des communes qui en font la demande.

Le tonnage traité a été en 2010 de 69,911 tonnes (hors Eco-site) soit une baisse de 5,77 % par rapport à 2009.

Commune	Tonnages apport direct	Modules CTM	Tonnages traités	Evolution 2009/2010
Andilly	0,95	0,214	1,164	-22,91%
Deuil-la-Barre	6,951	5,496	12,447	28,57%
Eaubonne	0	2,158	2,158	-15,01%
Enghien-les-Bains	3,223	1,693	4,916	30,12%
Ermont	0	1,457	1,457	-25,85%
Franconville	0	1,992	1,992	-0,55%
Groslay	2,839	2,469	5,308	-10,98%
Margency	1,481	0	1,481	69,64%
Montigny-lès-Cormeilles	0	1,174	1,174	-29,45%
Montlignon	0,332	0,3	0,632	-36,86%
Montmagny	3,28	4,779	8,059	-4,64%
Montmorency	3,149	11,238	14,387	8,18%
Le Plessis-Bouchard	0	0	0	-
Saint-Gratien	1,549	3,444	4,993	-35,25%
Saint-Prix	0	1,478	1,478	-32,70%
Sannois	0	2,047	2,047	-39,51%
Soisy-sous-Montmorency	5,478	0,74	6,218	-11,27%
TOTAL	29,232	40,679	69,911	-5,77%

RÉPARTITION PAR PRODUIT (HORS ECO-SITE)



LES DÉCHETS VERTS

En 2010, deux communes ont bénéficié d'une collecte des déchets verts en porte à porte : Franconville et Saint-Prix. La collecte de Saint-Prix présente la particularité d'être une collecte hippomobile dont les tonnages sont déposés dans une benne CTM (cf page 27).

Chiffres Clés 2010

Tonnages Franconville (collecte en PàP) 739,48 t
Tonnages apports directs des communes. 1 208,40 t
Tonnages Saint-Prix (collecte en PàP) traités en bennes CTM	. . 315,18* t

* Les déchets verts ramassés lors de la collecte hippomobile expérimentale de Saint Prix, sont déposés dans une benne au centre technique municipal. Le tonnage traité est donc déjà inclus dans la partie «L'enlèvement des Bennes» page 27.



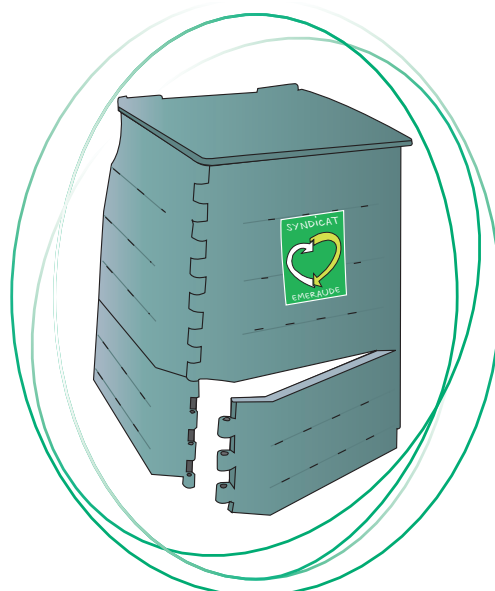
APPORTS DIRECT DES COMMUNES

Par ailleurs de nombreuses communes procèdent à des apports directs au centre de compostage de Montlignon.

Commune	Tonnages
Andilly	0,76
Eaubonne	268,86
Enghien-les-Bains	23,2
Ermont	35,38
Franconville	264,74
Margency	52,5
Montlignon	1,36
Montmagny	85,12
Montmorency	220,46
Plessis-Bouchard	53,80
Saint-Prix	62,06
Soisy-sous-Montmorency	140,16
TOTAL	1 208,4
RAPPEL 2009	1 388,12

PRÉVENTION

Le Syndicat Emeraude encourage depuis plusieurs années la réduction des déchets à la source en mettant en place, une politique de distribution de composteurs individuels. Au 31 décembre 2010, le nombre de composteurs installés sur le Syndicat Emeraude était de 5 823, soit 15,31 % de l'habitat pavillonnaire du Syndicat.



Indicateurs financiers

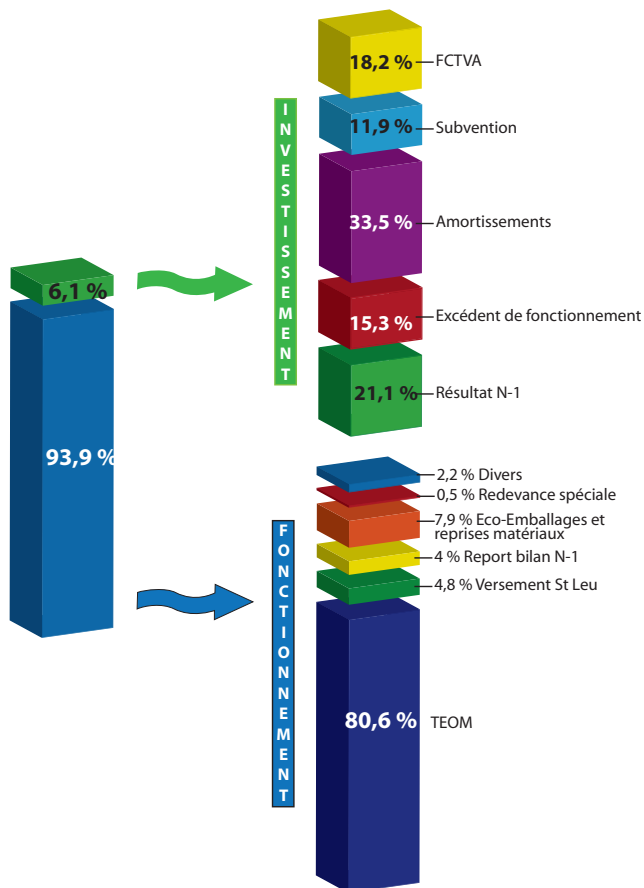


Repères 2010

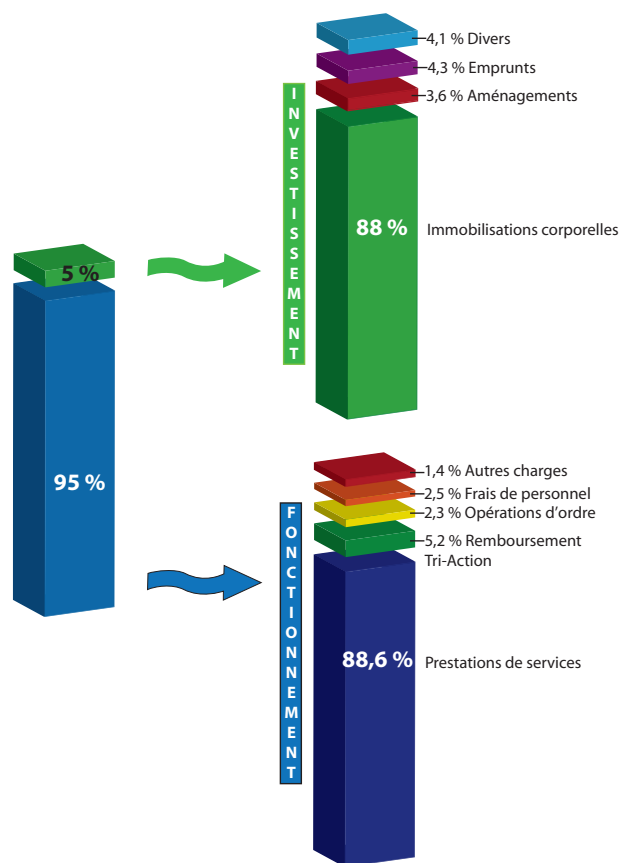
Les dépenses du Syndicat Emeraude pour l'année 2010 s'élèvent à 28 345 966 € et les recettes à 30 758 110 €.

Total dépenses		28 345 966 €
<i>Fonctionnement</i>	26 941 168 €	
<i>Investissement</i>	1 404 798 €	
Total recettes		30 758 110 €
<i>Fonctionnement</i>	28 870 838 €	
<i>Investissement</i>	1 887 272 €	
Excédent 2010		2 412 144 €

LES RECETTES



LES DÉPENSES



Faits marquants 2010

Limitation des dépenses en raison de la baisse du tonnage des ordures ménagères.

Augmentation significative des recettes de vente des matériaux issus de la collecte sélective.

Auto-financement des investissements, évitant le recours à l'emprunt.

La redevance spéciale

La redevance spéciale est instituée pour couvrir le coût de collecte et de traitement des déchets des gros producteurs. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) couvre le coût des 1 440 premiers litres collectés et traités par semaine (tous bacs confondus). Au-delà de ces 1 440 litres, la redevance spéciale s'applique.

Chiffres Clés 2010

Recettes	146 940 €
Extension de la redevance spéciale	adoptée le 17 mai 2010
Recette prévisionnelle 2011	310 000 €

CADRE JURIDIQUE

Rendue obligatoire par la loi du 13 juillet 1992 sur l'élimination des déchets, la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM) doit être instaurée depuis le 1^{er} janvier 1993 par les collectivités ayant en charge la gestion des déchets.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité le 17 mai 2010, a décidé d'étendre la mise en place de la RSEOM sur l'ensemble du territoire du Syndicat en privilégiant dans un premier temps les plus gros producteurs puis en redescendant progressivement jusqu'au seuil de franchise (1440 litres par semaine).

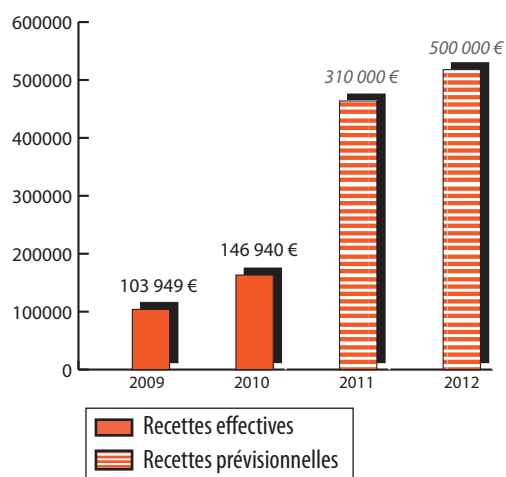
APPLICATION & PROCÉDURE

Un agent du Syndicat Emeraude est en charge d'identifier et de mettre en place la redevance spéciale sur le territoire du Syndicat, selon la procédure suivante :

Contôle terrain, identification des producteurs

- Envoi d'un courrier annonçant la mise en place de la R.S.E.O.M.
- Rencontre des redevables : ce rendez-vous permet de confronter avec le professionnel les estimations de production faites pendant le suivi et ses besoins réels.
- Envoi d'une proposition chiffrée des coûts du service avec un délai de réflexion minimum de 3 semaines.
- Décision du professionnel : paiement de la redevance ou faire appel directement à un prestataire privé (dans ce cas le service ne sera plus assuré par le Syndicat Emeraude).
- Signature d'une convention qui définit les modalités du service ainsi que son coût.
- Mise en place du service : livraison des bacs et application des nouvelles mesures.

RECETTES EFFECTIVES ET PRÉVISIONNELLES DE LA REDEVANCE SPÉCIALE



OBJECTIF

L'objectif visé est bien entendu d'augmenter les recettes qui viendront alléger d'autant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les recettes de fonctionnement

Destinées à couvrir les dépenses, les recettes sont issues de la revente des matériaux recyclables, des soutiens versés par Eco-Emballages et autres Eco-organismes, de la Redevance spéciale, des subventions, du résultat de l'année précédente et de la TEOM.

Chiffres Clés 2010

Soutiens Eco-organismes et vente de matériaux	2 840 822 €
Redevance spéciale	146 940 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2010 . . .	23 264 107 €

EQUILIBRE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement servent à couvrir les dépenses de fonctionnement de l'année en cours. Ces dépenses sont principalement (88,6 %) induites par les prestations de services (détaillées dans la partie indicateurs techniques).

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement de la TEOM (80,6 %)

L'autre partie provient des reprises filières (essentiellement issues des collectes sélectives) et des soutiens d'Eco-Emballages.

REPRISES FILIÈRES : 1 125 957 €

Acier :	38 504 €
EMR ¹ :	224 956 €
JRM ² :	251 066 €
Gros de magasin ³ : ..	225 954 €
Bouteilles Plastique : ..	171 481 €
Aluminium :	7 932 €
Verre :	192 088 €
Valorisations Eco-site : ..	13 976 €

SOUTIEN ECO-EMBALLAGES : 1 605 996 €

REDEVANCE SPÉCIALE : 146 940 €

SOUTIEN ECO-ORGANISMES : . 108 869 €

OCAD3E ⁴ :	22 465 €
Eco-Folio :	85 654 €
Recylum :	750 €

RECETTE COMPTABLE : 2 618 969 €

Report exercice 2009 : ..	1 153 176 €
Divers :	1 465 793 €

5 606 731 €

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

23 264 107 €

La performance des collectes sélectives agit directement sur la balance des recettes de par la revente de matériaux recyclables et le soutien des Eco-organismes lié à ces collectes.

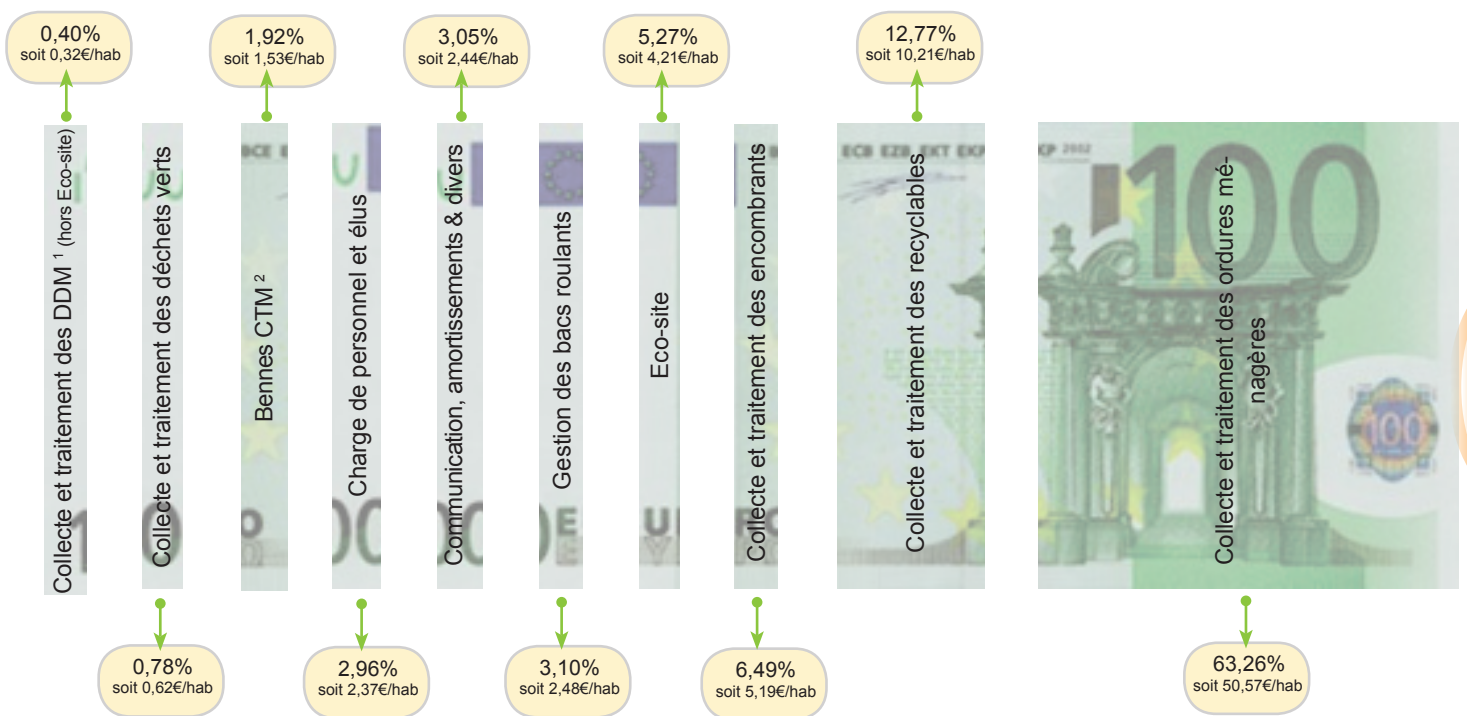
1 EMR : Emballages Ménagers Recyclés (cartonnettes d'emballages)
2 JRM : Journaux, Revues, Magazines
3 Gros de magasin : papier blanc
4 OCAD3E : organisme agréé DEEE

Le coût du service

Chiffres Clés 2010

Coût moyen par habitant 79,94 €

Evolution / 2009 - 0,23 %



¹ DDM : Déchets Dangereux des Ménages

² CTM : Centres Techniques Municipaux

Synthèse 2010



Bilan tonnages 2010

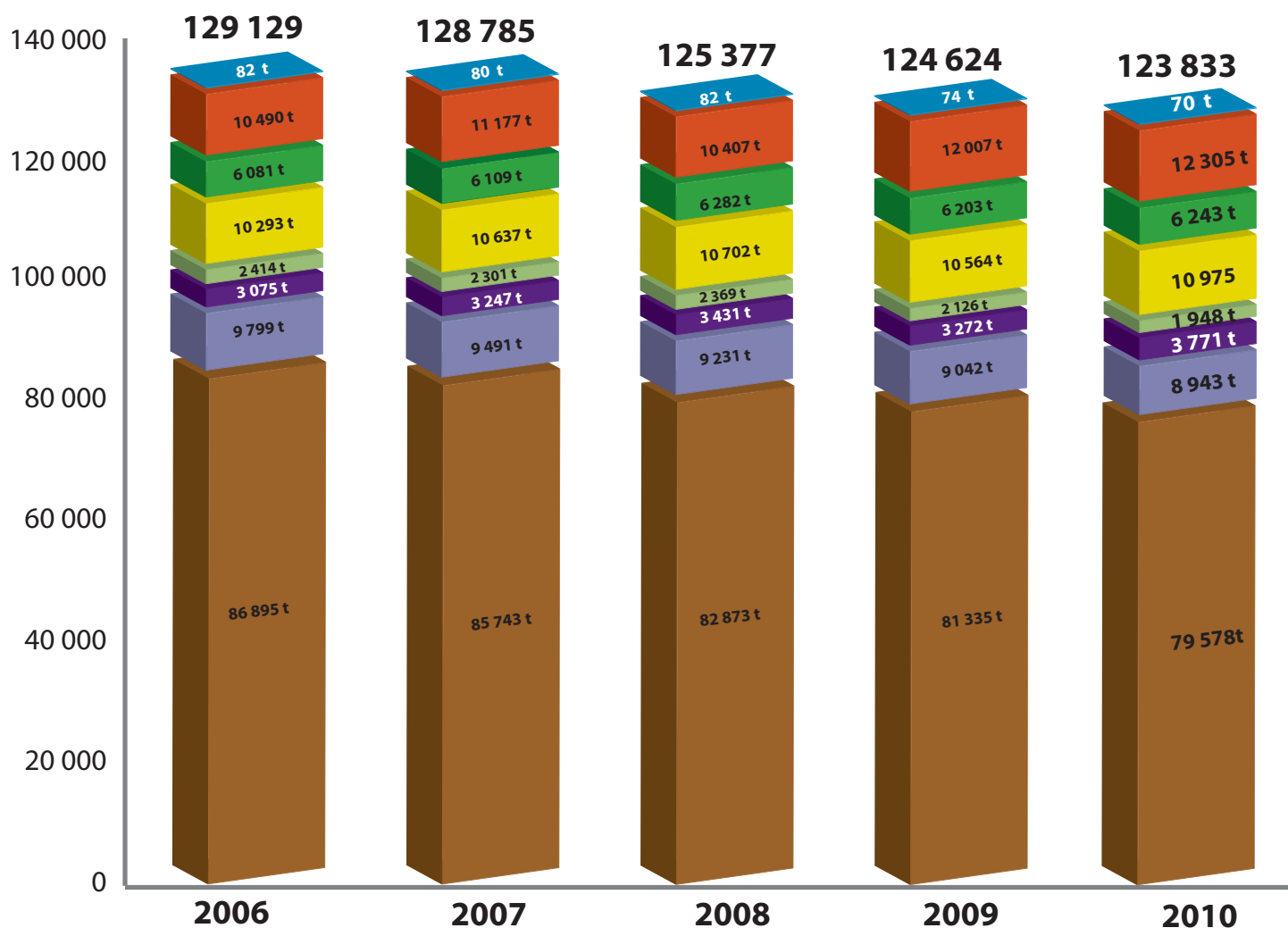
En 2010, les tonnages globaux ont baissé de 0,63 % par rapport à 2009.

Catégorie de services

Evolution 2009/2010

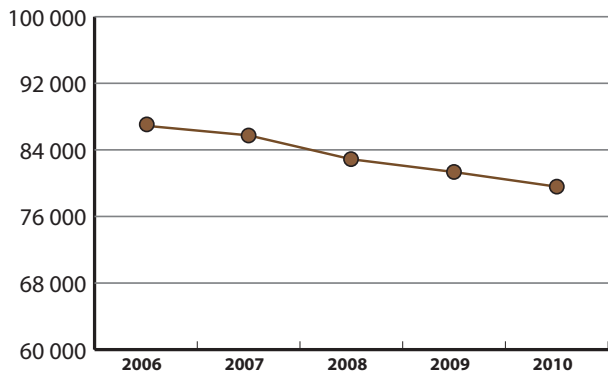
■ DÉMÉTOX	-5,77 %
■ Eco-site	+ 2,48 %
■ Verre.	+ 0,64 %
■ Emballages, Journaux, magazines et papiers-cartons divers.	+ 3,89 %
■ Déchets verts* (uniquement PàP et apports directs villes)	- 8,37 %
■ Bennes CTM.	+15,25 %
■ Encombrants traités.	- 1,09 %
■ Ordures ménagères	- 2,16 %

* Hors déchets verts en Eco-site et bennes CTM.



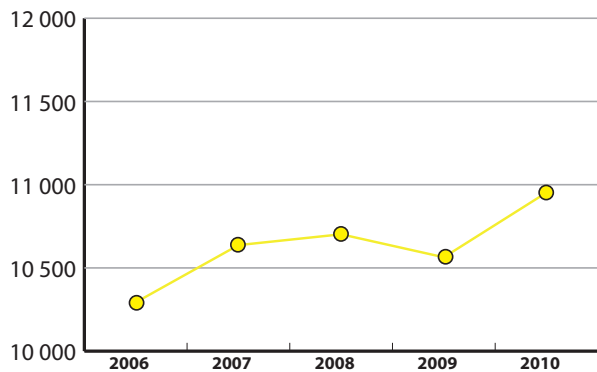
Evolution des tonnages

Evolution des tonnages d'ordures ménagères, entre 2006 et 2010 (Tonnes/an)



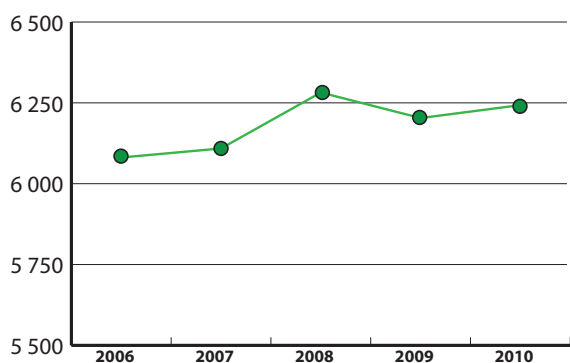
-8,42 % en 4 ans

Evolution des tonnages d'emballages et JRM entre 2006 et 2010 (Tonnes/an)



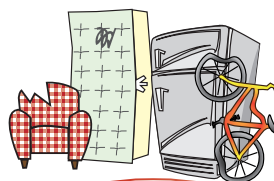
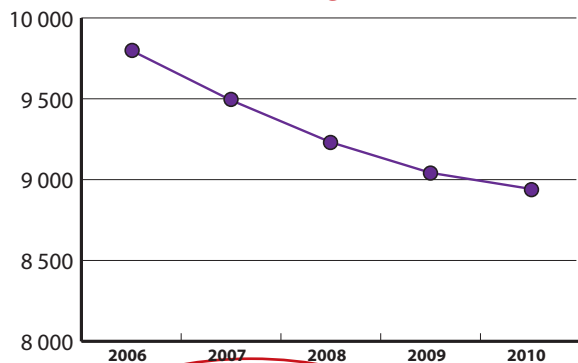
+4,41 % en 4 ans

Evolution des tonnages de verre, entre 2006 et 2010 (Tonnes/an)



+2,66 % en 4 ans

Evolution des tonnages d'encombrants, entre 2006 et 2010 (Tonnes/an)



-8,74 % en 4 ans

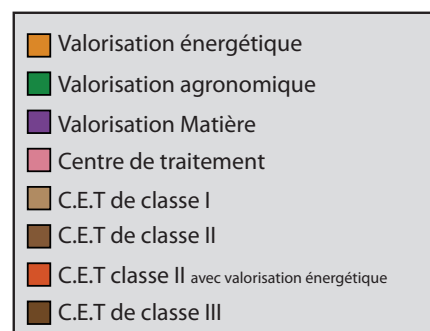
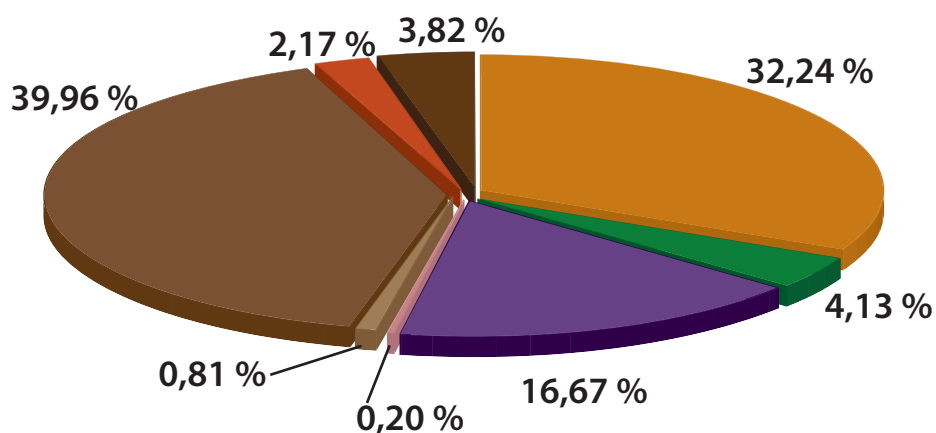
Bilan du traitement 2010

En 2010 les tonnages traités en incinération ont augmenté significativement. Par voie de conséquence, les tonnages traités par tri mécano-biologique et donc les envois en CET de Classe II ont nettement baissé.

Filières de Traitement	Tonnages . . .	Evolution 2009/2010
Valorisation énergétique	39 930 t	+ 45,76 %
Valorisation agronomique	5 112 t	+ 3,00 %
Valorisation matière	20 647 t	+ 9,64 %
Centre de traitement spécifique	242 t	+ 1,68 %
CET de Classe I*	1 000 t	+ 42,86 %
CET de Classe II*	52 165 t	- 22,8 %
dont CET Classe II avec valorisation énergétique	2 685 t	
CET de classe III*	4 737 t	- 3,03 %

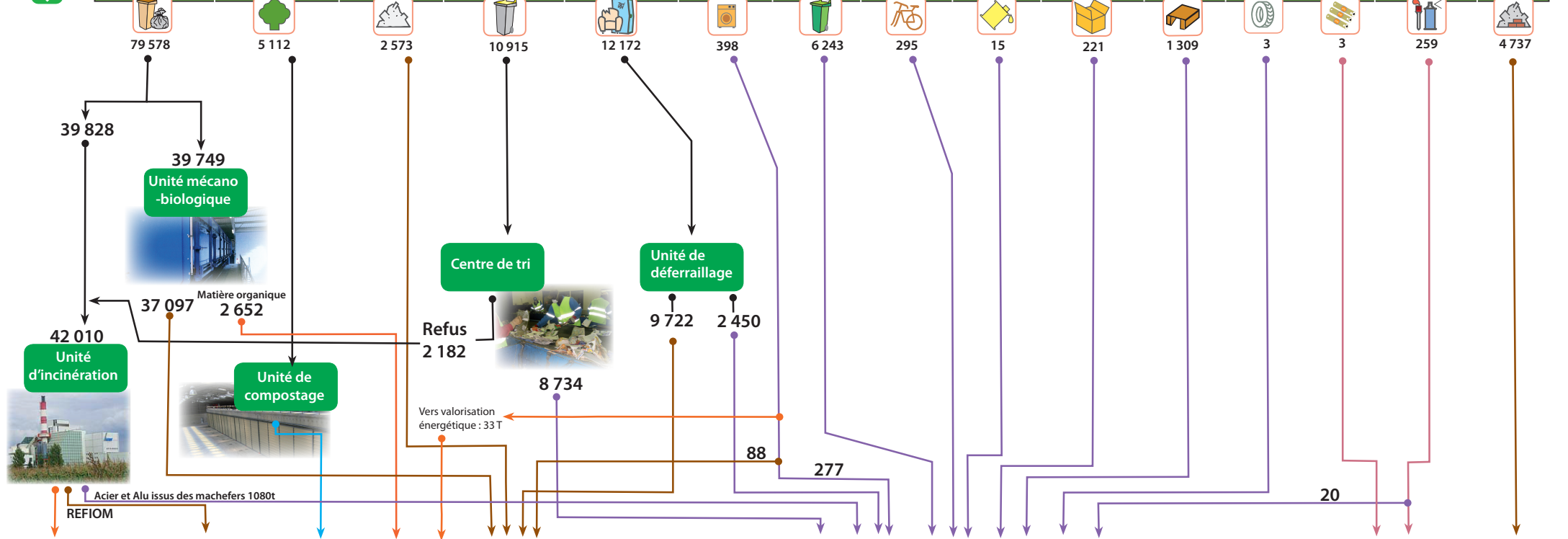
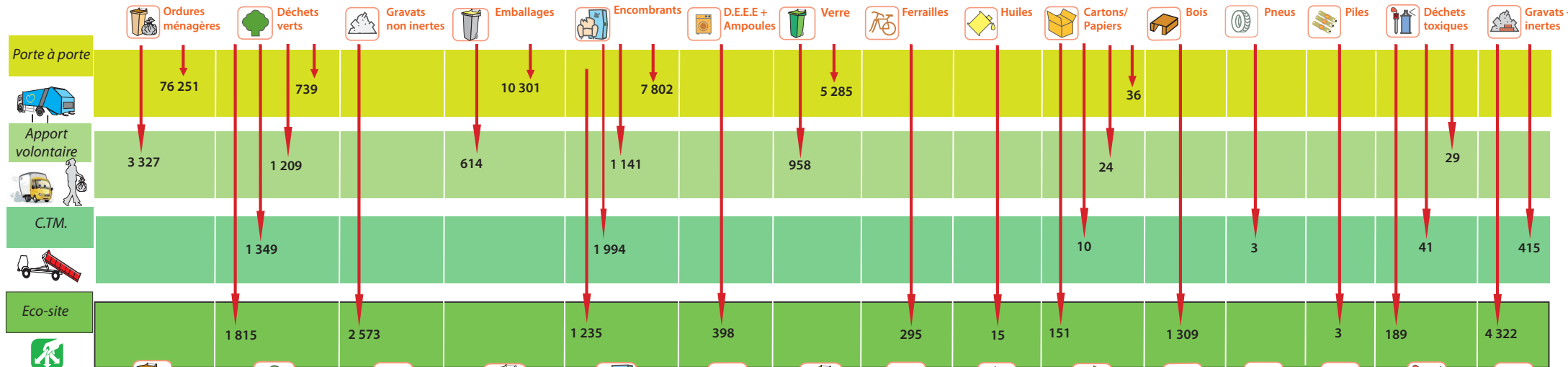
*CET : Centre d'Enfouissement Technique
 classe I : stockage des déchets dangereux
 classe II : stockage des ordures ménagères et assimilés
 classe III : stockage des déchets inertes

RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHETS 2010



L'objectif du Syndicat Emeraude est d'optimiser le traitement des déchets, vers des filières de valorisation (énergétique, matière ou agronomique) et de limiter la part des déchets dirigée vers les centres d'enfouissement technique et notamment de Classe II.

BILAN MATIERE



Bilan économique

COÛT DE LA COLLECTE (À POPULATION ÉQUIVALENTE) ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS (DÉPENSES ET RECETTES GLOBALES)

	Ratio à l'habitant (en € par tonne)		
	2009	2010	
Coût complet	93,61	95,48	Moyenne IDF* : 93
Produits	-7,74	-11,21	
Reprise résultat N-1	-5,74	-4,33	
Coût aidé	80,13	79,94	

	Ratio à la tonne (en € par tonne)	
	2009	2010
Coût complet	200,15	205,51
Produits	-16,55	-24,13
Reprise résultat N-1	-12,27	- 9,31
Coût aidé	171,33	172,07

* Coût médian officiel constaté en 2009 par l'ORDIF sur 2,4 millions d'habitants de la Région Ile-de-France.

Coût complet = ensemble des charges supportées par le Syndicat Emeraude, y compris les amortissements des investissements réalisés et les charges de structure.

Coût aidé = Coût complet diminué des produits industriels (vente de matériaux), des soutiens des sociétés agréées (ex : soutiens Eco-Emballages), des subventions et du résultat de l'année N-1.

Annexes

TONNAGES - 2010

TONNAGES 2010	Andilly	Deuil	Eaubonne	Enghien	Ermont	Franconville	Groslay	Margency	Montigny	S/TOTAL	TOTAL
Collecte OM	1 094,46	6 748,62	6 686,85	3 651,82	6 117,49	7 767,48	2 571,49	906,50	5653,9	41 198,61	75 671,29
Collecte OM bornes		55,58	10,56		1 452,30	420,31		59,22	153,11	2 151,08	3 327,14
Collecte papier		0,50	4,18	7,04	14,33	0,20	0,14	0,52	0,8	27,71	59,55
Collecte marchés					263,68	9,78			50,22	323,68	569,96
Collecte des encombrants	67,92	605,02	873,86	346,26	721,86	799,36	266,02	55,36	513,96	4 249,62	7 763,70
Prestations exceptionnelles OM*		0,82	0,44		2,22					3,48	10,00
Prestations exceptionnelles encombrants*		14,76		1,04				2,76	1,52	20,08	38,20
Collecte du verre (PAPet AV)	72,38	526,03	549,03	268,53	652,38	737,88	210,63	88,09	330,14	3 435,09	6 243,32
Collecte des déchets verts						739,48				739,48	739,48
Traitement des OM avec BE et p. except.	1 094,46	6 805,02	6 697,85	3 651,82	7 835,69	8 197,57	2 571,49	965,72	5 857,23	43 676,85	79 578,39
Traitement des encombrants	91,22	619,78	1 018,10	385,78	767,62	1 262,10	266,02	58,12	517,34	4 986,08	8 943,22
Traitement des marchés					263,68	9,78			50,22	323,68	569,96
Collecte sélective emb	124,40	936,40	1 090,60	435,80	802,63	1 293,49	391,10	157,42	643,8	5 875,64	10 300,42
Collecte sélective bornes enterrées		18,92			261,86	81,24		8,72	33,1	403,84	614,44
										0,00	10 914,86
Collecte et traitement des DMS (AV et CTM)	1,164	12,447	2,158	4,916	1,457	1,992	5,038	1,481	1,174	31,83	69,641
Traitement des déchets verts	0,7600		268,860	23,200	35,380	1 004,22		52,500		1 384,92	1 947,880
Collecte et traitement des bennes à gravats**					22,28		136,52		5,98	164,78	415,08
Collecte et traitement bennes tout venant**		517,91	2,76		211,25	1,90	173,21		174,85	1 081,88	1 993,88
Collecte et traitement des bennes à déchets verts**		150,12		19,10	195,14	5,96	91,58		47,02	508,92	1 348,68
Collecte et traitement des pneus**		1,75							1,08	2,83	3,33
Collecte et traitement bennes papier carton**					2,02	1,50				3,52	9,70
											111 527,53
											11 700,00
											605,00
											123 832,53

*facturées à l'heure
** facturés à l'enlèvement

Hors Eco-site
Eco-site
DMS Eco-site + huile+DEEE+lampes-néons

TONNAGES 2010	Montlignon	Montmagny	Montmorency	Le Plessis	St Gratien	St Prix	Sannois	Soisy-s/Mont
Collecte OM	849,41	4 269,80	6 835,75	2 185,45	5 756,34	1 970,88	7 098,46	5 506,59
Collecte OM bornes enterrées			123,90		606,70		302,18	143,28
Collecte papier-carton		1,10	4,22		24,00		1,38	1,14
Collecte des marchés			48,08	124,52				73,68
Collecte encombrants	101,42	479,00	603,26	121,60	594,02	259,78	855,80	499,20
Prestations exceptionnelles OM*		2,78	0,22		0,72	2,80		
Prestations exceptionnelles encombrants*		16,46		0,14		1,52		
Collecte du verre (PAPet AV)	79,76	230,54	559,69	242,03	435,46	220,50	588,75	451,50
Traitement des OM avec BE et p. except.	849,41	4 272,58	7 007,95	2 309,97	6 363,76	1 973,68	7 400,64	5 723,55
Traitement encombrants	107,98	573,46	639,02	193,68	594,02	312,14	855,80	681,04
Traitement marchés			48,08	124,52				73,68
Collecte sélective emb	131,37	352,87	880,29	419,77	574,29	374,17	929,01	763,01
Collecte sélective bornes enterrées			22,84		101,00		54,94	31,82
TRI emb								0,00
Collecte et traitement des DMS (AV et CTM)	0,632	8,059	14,387	0,000	4,993	1,478	2,047	6,218
Traitement des déchets verts	1,360	85,120	220,460	53,800		62,060		140,160
Collecte et traitement des bennes à gravats**			44,08		101,08		105,14	250,30
Collecte et traitement bennes tout venant**			237,87		132,36		496,19	912,00
Collecte et traitement des bennes à déchets verts**			31,28		215,14	314,82	275,96	839,76
Collecte et traitement des pneus**								0,50
Collecte et traitement bennes carton**			2,12				4,06	6,18

*facturées à l'heure
** facturés à l'enlèvement

34 472,68
1 176,06
31,84
246,28
3 514,08
6,52
18,12
2 808,23
35 901,54
3 957,14
246,28
4 424,78
210,60
0,00
37,81
562,96
250,30
912,00
839,76
0,50
6,18

COUTS DU SERVICE (TTC) 2010

COUTS DU SERVICE 2010	Andilly	Deuil	Eaubonne	Enghien	Ermont	Franconville	Groslay	Margency	Montigny
Collecte des OM et marchés	78 343,36	483 078,08	478 656,52	261 403,67	509 723,42	559 724,27	184 071,41	64 888,86	418 240,28
Collecte OM bornes enterrées		2 665,05	507,28		70 174,84	20 238,59		2 862,59	7 359,32
Collecte du papier		34,10	400,28	934,75	1 212,04	14,09	18,32	172,72	57,83
Collecte des encombrants	4 901,96	43 665,84	63 068,70	24 990,47	52 098,48	57 691,85	19 199,34	3 995,47	37 093,80
Collecte du verre	14 966,74	103 245,66	103 972,37	52 580,06	104 122,08	145 520,81	39 423,41	16 639,34	66 864,69
Collecte et traitement des DMS	2 532,53	19 625,64	1 635,04	9 128,23	1 637,98	1 267,77	4 531,27	1 652,52	1 176,91
Prestations exceptionnelles		1 937,23	628,29	435,79	854,14	1 113,43		88,65	253,43
Traitement des OM et des marchés	118 209,25	735 167,24	723 498,67	394 528,77	846 425,24	885 359,79	277 811,96	104 333,17	531 367,23
Traitement des encombrants avec TGAP	9 199,30	62 503,23	102 672,79	38 904,93	77 412,52	127 279,57	26 827,44	5 861,25	52 172,42
Collecte des déchets verts						68 029,20			
Traitement des déchets verts	28,62		10 123,37	873,55	1 332,16	37 811,85		1 976,78	
Collecte sélective emb	24 378,20	183 504,44	213 719,60	85 402,09	157 292,37	253 479,81	76 645,19	30 849,01	126 165,45
Collecte sélective emb bornes enterrées		3 026,03			41 881,36	12 993,36		1 394,66	5 293,95
Tri, incinération des refus et stockage du verre	27 876,66	213 712,04	243 319,01	97 853,95	238 957,33	307 299,37	87 431,26	35 368,91	150 896,06
Bennes CTM		69 245,05	810,26	7 117,26	52 064,17	1 374,12	40 599,88		38 357,47
Entretien maintenance des bacs-bornesOM	3 506,66	34 588,45	28 348,92	848,09	11 706,37	40 703,21	10 422,68	4 372,00	20 997,31
Entretien maintenance des bacs collecte sélective	2 577,34	19 436,10	20 827,98	9 507,98	17 613,43	32 252,31	8 069,12	2 846,43	13 441,87
Eco-site	7 878,81	68 927,51	129 763,60	39 246,06	152 523,63	181 529,03	25 978,51	9 191,41	102 119,72
Régularisation 2009 (611)	614,08	4 264,26	4 426,10	2 135,41	4 867,66	5 702,08	1 670,84	613,32	3 276,94
TOTAL brut EUROSTTC	295 013,51	2 048 625,95	2 126 378,78	1 025 891,06	2 341 899,22	2 739 384,51	802 700,63	287 107,09	1 575 134,68

Fourniture sacs déchets verts						29 706,62			
Annuité bacs OM	767,32	7 547,85	6 142,14	180,01	2 511,59	8 923,88	2 261,95	952,93	4 620,88
Annuité bacs CS	1 639,43	12 056,24	13 043,85	5 797,20	11 149,91	19 948,25	5 098,74	1 841,05	8 607,41
Frais structure et divers*	12 436,52	108 800,50	119 545,98	61 949,00	140 615,44	167 235,38	41 006,49	14 508,43	94 078,79
recettes	-32 416,09	-248 007,01	-281 492,85	-114 032,32	-278 434,29	-356 270,35	-101 379,18	-43 022,38	-174 378,37
Reprise résultat N-1	-25 960,65	-121 477,18	42 306,85	9 270,51	-57 806,34	-310 289,32	-65 481,96	-34 612,57	-69 214,22
Redevance spéciale		-1 134,13	-860,75	-94 464,99	-998,73	-33 716,23		-8 095,92	-2 121,23
Détection radio-activité		1 352,28							
TOTAL net EUROSTTC	251 480,04	1 807 764,50	2 025 064,00	894 590,47	2 158 936,80	2 264 922,74	684 206,67	218 678,63	1 436 727,94

S/TOTAL	TOTAL	€/hab
3 038 129,87	5 578 414,11	20,93
0,00	30 932,00	0,12
103 807,67	160 626,72	0,60
2 844,13	3 820,54	
306 705,91	560 325,72	2,10
		0,00
647 335,16	1 160 510,06	4,35
43 187,89	90 624,32	0,34
5 310,96	10 092,91	0,04
4 616 701,32	8 494 731,16	31,87
502 833,45	901 900,91	3,38
68 029,20	68 029,20	0,26
52 146,33	73 317,23	0,28
1 151 436,16	2 018 542,51	7,57
64 589,36	98 272,30	0,37
1 402 714,59	2 442 899,50	9,16
209 568,21	431 027,96	1,62
155 493,69	279 651,49	1,05
126 572,56	221 668,46	0,83
717 158,28	1 186 608,49	4,45
27 570,69	49 616,15	0,19
	2 270,99	0,01
13 242 135,43	23 864 332,73	89,53

29 706,62	29 706,62	0,11
33 908,55	59 438,80	0,22
79 182,08	138 651,61	0,52
760 176,53	1 353 229,38	5,08
-1 629 432,84	-2 840 823,17	-10,66
-633 264,88	-1 153 176,58	-4,33
-141 391,98	-146 940,10	-0,55
1 352,28	2 966,20	
11 742 371,79	21 307 385,49	79,94

266 548

COUTS DU SERVICE 2010	Montignion	Montmagny	Montmorency	Le Plessis	St Gratien	St Prix	Sannois	Soisy-s/Mont
Collecte des OM avec marchés	60 802,29	305 639,43	504 978,52	190 351,08	412 048,82	141 079,14	508 120,67	417 264,29
collecte hippomobile								
Collecte bornes enterrées			5989,83		29 306,94		14 597,45	6 924,83
Collecte du papier		75,62	422,53		295,89		100,08	82,29
Collecte des encombrants	7 319,74	34 570,65	43 538,81	8 775,87	42 871,94	18 748,99	61 765,27	36 028,54
Collecte du verre	16 492,56	43 253,23	105 581,46	45 763,25	72 508,60	42 987,42	103 393,43	83 194,95
Collecte et traitement des DMS	2 778,54	11 163,81	12 320,57	10 146,08	861,84	2 050,11	2 050,11	8 115,480
Prestations exceptionnelles		2 262,28	425,29	118,20	423,25	1 451,43		101,50
Collecte de cartons					2 720,99			
Traitement des OM et des marchés	91 699,98	461 508,22	756 990,73	249 548,76	687 379,30	213 212,58	799 380,91	618 309,36
Traitement des encombrants+TGAP	10 889,51	57 831,98	64 443,54	19 532,11	59 905,40	31 478,52	86 305,25	68 681,15
Traitement des déchets verts	51,21	3 205,02	8 300,97	1 999,52		2 336,74	0,00	5 277,44
Collecte sélective	25 741,82	69 149,75	172 507,98	82 261,95	112 541,23	73 326,57	182 052,55	149 524,50
Collecte bornes enterrées			3 652,98		16 153,74		8 786,99	5 089,23
Tri, incinération des refus et stockage du verre	29 478,31	79 391,46	202 809,47	94 049,83	152 188,70	83 885,06	220 397,38	177 984,70
Bennes CTM			44 655,63		48 690,40	23 986,24	95 834,29	8 293,19
Entretien maintenance des bacs-bornes OM		5,59	35 511,46	5 530,75	25 554,25	9 730,30	29 353,61	18 471,84
Entretien me des bacs collecte sélective	2 690,02	10 437,93	19 255,96	7 834,53	13 422,27	7 217,03	19 835,00	14 403,16
Eco-site	8 094,36	45 159,18	68 785,96	42 019,79	66 234,76	39 936,17	143 180,39	56 039,60
Régularisation 2009 (611)	533,06	2 339,38	4 268,35	1 511,72	3 648,39	1 504,26	4 749,22	3 491,08
TOTAL EUROSTTC	256 571,40	1 125 993,53	2 054 440,04	749 297,36	1 756 040,95	722 674,29	2 280 004,10	1 677 175,63
Annuité bacs OM			7 764,14	1 192,97	4 126,05	2 115,00	6 297,74	4 034,35
Annuité bacs CS	1 842,00	6 498,30	11 654,70	5 021,01	8 112,62	4 837,43	12 324,56	9 178,91
Frais structure et divers*	12 776,76	71 282,73	108 577,06	38 711,14	104 550,04	36 791,58	131 906,32	88 457,22
recettes	-34 337,44	-92 745,90	-236 415,77	-109 313,93	-177 308,05	-97 589,16	-256 909,06	-206 771,02
Reprise résultat N-1	-43 638,83	-145 938,66	27 654,90	-61 594,20	-75 154,13	-54 090,22	-15 398,86	-151 751,70
Redevance spéciale		-561,62		-2 961,68				-2 024,82
Détection radio-activité						1 613,92		
TOTAL net EUROSTTC	193 213,89	964 528,38	1 973 675,07	620 352,67	1 620 367,48	614 738,92	2 159 838,72	1 418 298,57

2 540 284,24	
30 932,00	
56 819,05	
976,41	
253 619,81	
513 174,90	
47 436,43	
4 781,95	
2 720,99	
3 878 029,84	
399 067,46	
21 170,90	
867 106,35	
3 089,23	
1 040 184,91	
221 459,75	
124 157,80	
95 095,90	
469 450,21	
22 045,46	
0,00	
10 622 197,30	Sous-total
25 530,25	
59 469,53	
593 052,85	
-1 211 390,33	
-519 911,70	
-5 548,12	
1 613,92	
9 563 399,78	Total

* l'amortissement des biens (hors bacs roulants) représente 1/3 de ce montant

21 307 385,47

21 307 385


participations Rappel BP 2009

23 237 055

résultat global fonctionnement 2010

1 929 670

C A VAL ET FORET	5 612 306,28
CAVAM	8 938 999,34
C C du Paris	1 436 727,94
Autres communes	5 319 351,93



SYNDICAT
EMERAUDE

*Syndicat emeraude
Parc d'activités des Colonnes
12 rue Marcel Dassault
95130 Le Plessis bouchard
Tél.: 01 34 11 92 92
Fax : 01 34 11 92 86
Email : contact@syndicat-emeraude.com*